

Séance du 15 décembre 2020 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 21459 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 | p. 21459 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21459 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 21459 |
| 5) Election des délégué-e-s au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO) | p. 21462 |
| 6) Questions sur les points 3 et 4 | p. 21463 |
|
PÉTITION | |
| 7) Sauvons le parc des Evaux (pétition PET-11) | p. 21463 |
|
PROJETS DE DÉLIBÉRATION | |
| 8) Rapport de la commission Sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1571) - Acquisition d'un camion de voirie 3 essieux
Crédit de Fr. 590'000.00 (projet de délibération 2309) | p. 21465 |
| Rapporteuse : Madame Véronique WICKI | |
| 9) Bouclage de crédits d'investissements du patrimoine administratif (projet de délibération 2313) | p. 21467 |
| 10) Crédits budgétaires supplémentaires de Fr. 1'493'767.71 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2315) | p. 21472 |
| 11) Renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur la berme centrale de l'avenue des Grandes-Communes – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 16'000.00 (projet de délibération 2314) | p. 21475 |
| 12) Indemnisation des pertes financières aux institutions d'accueil extrafamilial Covid – Crédit de fonctionnement supplémentaire de Fr. 199'094.00 (projet de délibération 2316) | p. 21478 |
| 13) Révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération 2317) | p. 21485 |
| 14) Rapports de commission – Mention de l'appartenance aux groupes lors des votes (projet de délibération 2312) | p. 21493 |
|
PROJETS DE MOTION | |
| 15) Réponse du Conseil administratif à la motion 349 du 08.09.2020 "Sécurité municipale post-COVID Renforcer les collaborations" | p. 21497 |
| 16) Réponse du Conseil administratif à la motion 350 du 08.09.2020 "Pollution par les mégots de cigarettes" | p. 21501 |
| 17) Renforcer le lien social (projet de motion 360) | p. 21505 |
| 18) A l'écoute des PME onésiennes (projet de résolution 237) | p. 21507 |
| 19) Consolidons le réseau de pistes cyclables à Onex (projet de motion 362) | p. 21510 |
| 20) Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées (projet de motion 363) | p. 21513 |
| 21) Comptage de faune et développement de couloirs écologiques | |

- (projet de motion 364) p. 21515
22) Onex - Une ville adaptée aux seniors (projet de motion 365) p. 21517

PROJETS DE RÉSOLUTION

- 23) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Budget 2021
(projet de résolution 236) p. 21525
24) Charte des sorties du Conseil municipal (projet de résolution 234) p. 21529

AUTRES PROPOSITIONS

- 25) Rapport de la commission Sociale (SOC-1570) – Crèche Arabelle
Rapporteur : Monsieur Guy SUCHET p. 21534
26) Rapport de la commission des Bâtiments (BAT-1572)
Présentation de Madame KLEINER relative au projet de
délibération 2254
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL p. 21535
27) ACG - Décision de l'AG du 28.10.2020 concernant :
- Subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle
de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg
et Thônex à hauteur de Fr. 1'000'000.00 au total p. 21535
28) Propositions individuelles et questions p. 21536

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELÉVAUX, DIOP, KELLER,
MASE, RUIZ, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BURCKHARDT, FUSCO,
ISCHER, JOUAI, LAPALUD, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT,
REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN,
Conseillers municipaux

Absent-e-s : Mesdames KATHARI DUMPS, SCHMIDT-MESSINA, Conseillères
municipales

Messieurs BOYER, VAN LEEMPUT, VOGLER, Conseillers municipaux

Assistent à la

séance : Mesdames Maryam YUNUS-EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne
KLEINER, Conseillères administratives

* * *

Le Président (MCG) : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du
Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc
valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire et Mesdames Carole-
Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives. Je salue Madame Anouk
JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER,
secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (MCG) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour, ceux qui sont pour l'ordre du jour, veuillez bien lever la main.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ?

M. FUSCO (MCG) : (Micro coupé) *Demande une modification sur le précédent PV, car il a été mentionné « absent » et il dit s'être excusé auprès du Secrétariat et du Président.*

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (MCG) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

La question écrite QE/92 " Fermeture du bureau de poste de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle 106" de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA et Monsieur Sergio PRAT et la question écrite QE/93 « Taxe professionnelle communale » de Madame Zora MASE, Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN.

Nous allons distribuer le tableau concernant la vice-présidence et la suppléance concernant l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat du 28 mars.

4) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Voilà, j'ai plusieurs points à vous communiquer.

Tout d'abord vous allez recevoir une invitation pour le mardi 19 janvier, il y aura une commission de l'aménagement, car on va discuter de l'abrogation du PLQ de Morillon-Parc.

Comme on a reçu du canton un peu trop tard une lettre, on n'a pas pu le mettre à l'ordre du jour pour ce soir. Donc on en discutera en commission et après on pourra le valider lorsque l'on se verra lors du Conseil municipal du mois de février.

Ça c'est la première communication, c'est pour pas que vous soyez surpris.

Et puis, une deuxième communication, on avait voté une étude concernant la zone 30 pour voir où est-ce qu'on pouvait installer des zones 30 dans la commune.

Le mandataire a constaté qu'au Comte-Géraud on pouvait aussi imaginer une zone 20. Donc, on reviendra là-dessus, mais voilà il y a des possibilités de zone 20 aussi dans la commune.

Je suis assez contente d'avoir cette information parce que je constate que dans d'autres communes comme celle de Carouge, il y a pas mal de zones 30 et ils sont en train d'envisager aussi une zone 20. Et l'été prochain, typiquement, une rue comme Saint-Joseph va passer en zone 20.

Voilà, ça c'était pour le deuxième point.

Et pour le troisième point, alors il y a le suivi budgétaire, où il y a des dépassements. Donc, moi je vais vous annoncer un dépassement, donc je vous donne les fonctions et la nature.

Donc la fonction c'est 615, nature 313, la désignation de la fonction donc ce sont les routes communales. Ce qu'il s'est passé, c'est qu'on avait notre ingénieur civil qui est tombé malade et on espérait qu'il allait pouvoir revenir et en fait, malheureusement, comme certains d'entre vous le savent, il est décédé.

Et en attendant que les dossiers puissent quand même être suivis, on fait appel à un mandataire et c'est ce qui explique un dépassement de Fr. 32'787.00. Voilà.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. En continuation des propos de la Maire, toujours sur la liste du suivi budgétaire, j'ai également deux dépassements à vous annoncer.

En fonction 011, nature 314, le Conseil municipal. Il s'agit de l'ajout d'une plaque supplémentaire pour indiquer les deux nouvelles Conseillères administratives qui n'y figurent pas. L'achat de la plaque s'élève à peu près à Fr. 4'900.00 et la gravure des armoiries et des noms s'élève à Fr. 3'900.00. Il y aura donc un dépassement d'environ Fr. 7'823.00.

Le deuxième dépassement concerne la fonction 730, la nature 314, gestion des déchets. Des travaux d'urgence ont dû être menés sur la benne enterrée qui se trouve à la place du Marché, où le système de sécurité était défectueux.

Lorsqu'on lève les bennes, il y a un système de sécurité qui ferme automatiquement et qui s'assure qu'il n'y a pas de risque que quelqu'un tombe dans le trou. Ce système était défectueux. Il y a des travaux qui ont dû être exécutés en urgence. Il y a un dépassement de Fr. 13'932.00. Merci, Monsieur le Président.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc, dans la droite veine de mes deux collègues puisque c'est la coutume et les règles de gestion qui veulent ça, j'ai également deux dépassements à vous annoncer.

Le premier qui concerne la fonction 421, nature 319, donc c'est lié en fait aux locaux de l'IMAD et diverses charges d'exploitation.

Alors, je dois remonter un petit peu dans le temps. Avant la loi LRT1, les communes participaient aux centres de maintien à domicile cantonaux en payant la moitié du loyer et des charges. Puis, pour les plus récents d'entre vous, cette ligne budgétaire a disparu lorsqu'il y a la loi sur la répartition des tâches qui a été votée par le Grand Conseil, puisque finalement le canton prend à sa charge complètement ces frais, enfin l'IMAD prend à sa charge complètement ces frais. Et puis nous versons le montant équivalent de l'époque dans une ligne au canton, donc qui correspondait à la moitié du loyer et des charges.

Le problème est que la gérance a fait un décompte de charges extrêmement tardif, c'est-à-dire qu'elle nous a adressé cet été le décompte des charges pour les années 2012 à 2016, donc jusqu'à l'entrée en vigueur de la LRT, et il s'avère que les charges n'avaient pas été comptabilisées, les charges de chauffage et d'eau chaude du CMD n'avaient pas été comptabilisées pour ces années-là.

La Ville d'Onex doit pour ces quatre années correspondantes la somme de Fr. 10'943.85 au titre de la moitié des charges de ces locaux.

Evidemment puisque tout ceci est fort ancien, il n'y avait rien au budget ces années là-dessus et que donc ce montant sera mis en dépassement.

C'est la dernière année où on le trouvera puisque maintenant tout est pris en charge directement par le canton et que le montant que nous versons, lui, est fixe.

Le deuxième dépassement concerne en fait une erreur au moment de l'élaboration du budget. Il concerne la participation que la Ville d'Onex doit au service informatique de l'Association des communes genevoises, le SIACG.

Donc, ce sont toutes les prestations qui sont faites par ce groupement qui dépend de l'ACG pour tout le matériel informatique, mais aussi les réseaux, la maintenance, les hotlines, software, enfin tout ce qui est informatique dans les communes, à laquelle toutes les communes sont membres à l'exception je crois notable de la Ville de Genève qui a son propre service.

Et puis lorsque nous avons élaboré le budget 2020, nous avons fait une erreur dans le montant rentré et donc il y a Fr. 20'966.00 d'écart entre ce que nous avons porté au budget et ce que nous aurions dû porter au budget, donc la facture effective pour la Ville d'Onex.

C'est tout pour les annonces de dépassement.

Je voulais également simplement vous informer pour celles et ceux qui peuvent se poser la question des dernières normes Covid.

Donc, nous avons été dans un suspense insoutenable vendredi soir pour savoir si Genève pourrait bénéficier des exemptions cantonales qui sont prévues dans l'ordonnance que le Conseil fédéral a rendue publique vendredi.

Notamment pour Onex, l'impact était surtout sur le marché du dimanche, puisque l'ordonnance fédérale ne prévoit pas de commerce, tous commerces le dimanche d'ailleurs y compris les marchés en extérieur.

Mais comme Genève a pu faire valoir et a obtenu l'accord de la Confédération pour être exemptée des restrictions d'horaire liées aux commerces et à un certain nombre d'autres

activités, notamment le sport, et certaines activités culturelles comme les musées et les bibliothèques.

Eh bien finalement le marché du dimanche peut se tenir, tant que dure l'exception genevoise évidemment, qui dépend de nos taux de contamination et de reproduction du virus.

Donc, pour ce dimanche c'était en ordre. Et puis, malheureusement dans ce domaine comme dans d'autres, je ne peux que vous dire que l'écoulement du temps me dira si dimanche prochain c'est en ordre ou pas et si dimanche d'après c'est en ordre ou pas ou bien si de nouvelles mesures vont devoir être mises en place.

Voilà c'est tout pour nos communications, Monsieur le Président.

5) Election des délégué-e-s au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO)

Le Président (MCG) : Les statuts de la FIVO prévoient un membre par groupe politique représenté au Conseil municipal. Celui-ci ne doit pas obligatoirement siéger au Conseil municipal. J'attends les propositions des groupes.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts propose la candidature de Madame Arta VESELI.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG propose la candidature de Monsieur Cédric AMBORD.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Luc ABBE-DECARROUX.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Mauro PALMAN.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Socialistes propose la candidature de Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho Vert'Libéraux propose la candidature de Madame Nathalie KELLER, qui est économiste et gérante d'entreprise, comme membre de la FIVO.

Le Président (MCG) : Merci. Chaque groupe ayant présenté un candidat, qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ceux-ci sont élus tacitement.

Je propose de les applaudir [applaudissements].

6) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence)

7) Sauvons le parc des Evaux (pétition PET-11)

Le Président (MCG) : Comme le prévoit le règlement, le bureau vous propose de renvoyer la pétition en commission Citoyenneté, communication et pétitions.

Est-ce qu'il y a une autre proposition ? Silence.

La pétition est renvoyée en commission Citoyenneté, communication et pétitions à l'unanimité des présents (25 votants).

Texte de la pétition :

«Pétition adressée au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, aux maires et Conseils Administratifs et Municipaux des 5 communes (Ville de Genève, Onex, Lancy, Bernex, Confignon)

CONTEXTE

Après le refus par les urnes, en novembre 2019, du projet « Pré-du Stand » et sans solution pour y loger son Pôle-Football, l'État doit d'urgence trouver un nouveau lieu d'accueil. Le Parc public des Evaux serait le seul site adapté pour l'échéance de l'été 2021. La Fondation des Evaux a déjà voté un préavis favorable pour une installation « provisoire » de l'Académie et de l'école de football du Servette FC. La convention qui liera provisoirement la Fondation au Servette FC est actuellement à l'étude.

Les Evaux font également partie des 5 lieux analysés par l'Etat pour l'installation définitive du Pôle football à l'horizon 2030.

POSITION DES PETITIONNAIRES

Ces décisions, prises discrètement dans l'urgence, nous déconcertent et nous inquiètent fortement.

S'il est important que l'Académie du Servette F.C. puisse poursuivre sa mission sociale et éducative avec les jeunes footballeurs genevois, pourquoi choisir, par facilité, ce parc unique à Genève, en détournant son orientation en profondeur.

Il est essentiel que ce lieu continue à poursuivre sa mission d'accueil de tous les habitants de la région. Les cinq communes qui se le partagent, doivent le préserver et poursuivre selon la convention de 1973, l'exploitation en commun du parc en y maintenant équitablement sur ces 55 ha une zone de nature et forêt, une zone activités et loisirs et une zone sportive pour tous.

Dans un cadre idyllique, ce parc est apprécié par de nombreuses familles qui, dans un contexte de forte urbanisation, ont besoin d'espace pour se détendre et pratiquer des activités de plein air.

CE QUE CE PROJET IMPLIQUE

L'implantation de l'Académie et de l'école de football Servette FC au parc public des Evaux :

- *Représente une surface d'environ 4 hectares soustraite à la nature et définitivement perdue pour la biodiversité et la petite faune, En effet, ce projet nécessite le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football naturels dont 2 seraient en synthétique, ainsi que la réalisation d'un important bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs. Cette construction provisoire en bois occuperait environ une surface de 2000m² et 5000m² et deux terrains supplémentaires pour la version définitive. Par ailleurs, l'éclairage des terrains provoquera une augmentation importante de la pollution lumineuse nocive pour la faune environnante encore préservée dans ces lieux.*
- *Génère une emprise forte et un sérieux impacte sur les sols. Si l'emplacement du bâtiment administratif provisoire peut revenir à l'état naturel, il n'en sera pas de même pour les terrains. En effet, l'aménagement de surfaces synthétiques impose de réaliser de profondes fondations composées de plusieurs couches de matériaux différents, avant de poser la « pelouse » artificielle.*
- *Provoque un déséquilibre non-négligeable du parc car elle vient bouleverser définitivement l'harmonie du lieu qui selon ses statuts « s'adresse à tous, poursuit un but de détente, de loisirs et de sport dans un souci de protection de la nature » L'arrivée du club professionnel diminuerait l'espace dévolu aux autres sportifs, aux familles et l'esprit des Evaux en serait profondément transformé. Actuellement, à Balexert, l'Académie du Servette FC représente 11 catégories de jeux, environ 370 joueurs, une soixantaine de personnes pour les encadrer et un parking réservé de 50 places.*
- *Engendre une explosion du trafic motorisé dans une configuration problématique, L'accès unique au parc provoque aujourd'hui déjà d'importants problèmes de circulation : engorgements sur le chemin François-Chavaz et danger que constitue la sortie coté Place des Deux Eglises. Il est à craindre une augmentation de stationnement sauvages. L'infrastructure de transports publics et cyclable est insuffisante et de ce fait n'incite pas les utilisateurs à pratiquer la mobilité douce. Les nuisances sonores dues aux incivilités de certains usagers risquent d'augmenter significativement.*
- *Propose un projet provisoire aux ambitions définitives
Même si ce projet se dit provisoire pour 10 ans, il y a fort à parier que si l'Académie déménage dans un autre lieu, ces surfaces de jeux ne seront pas remises au naturel vu l'ampleur et le coût des travaux. La priorité au football risque de s'installer définitivement.*

Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.

Sauvegarde Genève

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)

Association des propriétaires du chemin François-Chavaz - Onex (ChavazBien)

Association Vieil Onex (AVO)

Association Qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC)

Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

Genève, 20 Novembre 2020»

8) Rapport de la commission Sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1571) - Acquisition d'un camion de voirie 3 essieux - Crédit de Fr. 590'000.00 (projet de délibération 2309)

Le Président (MCG) : Je remercie Madame Véronique WICKI pour son rapport et je lui passe la parole.

Mme WICKI (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai rien à ajouter de particulier, tout est dans le rapport.

Plusieurs propositions de camions ont été faites. Il s'avère que le camion 3 essieux à gaz est celui qui conviendrait le mieux aux besoins de la commune.

Les commissaires ont été convaincus de la nécessité d'un nouveau camion à l'unanimité.

J'encourage donc le Conseil municipal de soutenir cette résolution et de voter oui à ce budget.

M. PASCHE (Ve) : Oui, merci. Je remercie d'abord ma préopinante qui a fait le rapport. Ce n'était pas évident, c'est une partie à l'extérieur, enfin, j'entends, ce n'était pas facile de pouvoir écrire un rapport dans ces conditions.

Vous connaissez mes options vertes, enfin ce sont même des convictions, ce ne sont pas des options, mes convictions vertes.

Et puis j'étais parti là-bas à cette commission en voulant défendre bec et ongles, bien sûr, le camion électrique.

Bon, nous avons eu une bonne présentation du service de la voirie qui nous a montré un petit peu les différentes options possibles entre le camion diesel, le camion électrique, le camion à gaz, le camion à hydrogène.

Le camion à hydrogène a bien sûr été vite écarté puisque ce n'est pas encore dans les mœurs et puis ça demande encore beaucoup de développement.

Il y avait pour moi trois choses qui étaient importantes. C'était la pollution que pouvait engendrer ces différents types de moteurs, de commotion et c'est vrai que l'on pouvait tout de suite enlever le diesel.

Ensuite, il y avait surtout entre le gaz et l'électricité. Il s'est avéré que le camion à gaz c'est quelque chose qui est maintenant, qui fonctionne bien, qui est connu.

Le camion électrique, je ne parle pas, attention, je ne parle pas « au-niveau voitures ». Mais les camions électriques de ce genre avec tous les systèmes, donc vous savez qu'un camion voirie c'est quand même assez spécial.

On manque beaucoup de recul pour pouvoir dire si c'est fiable ou pas, parce que cela engendre bien sûr tout un mécanisme de levage. Et là, il y en existe très peu encore et c'est vraiment difficile d'évaluer.

Ensuite, il y avait la différence de pollution entre le camion à gaz et le camion électrique.

Il s'avère que, pour finir, parce que quand on parle de pollution on ne parle pas simplement de la pollution quand le camion roule dans Onex. Il faut voir la pollution qu'il engendre à la construction et à la récupération, une fois que ce camion est fini.

Je vous rappelle qu'un camion a de grosses batteries, avec des éléments polluants dedans qu'il faut récupérer et ça demande aussi de l'énergie pour le faire.

Donc, on voit en finalité sur la vie d'un camion qu'il soit électrique ou à gaz qu'au point de vue pollution, il y avait peu de différence. Et ce peu de différence ne justifiait pas de doubler le prix.

Parce que je vous rappelle que c'était environ Fr. 590'000.00, si je me souviens bien pour un camion à gaz et pratiquement Fr. 1'000'000.00 pour un camion électrique. Ce peu de différence ne se justifiait pas.

Nous voyons plutôt ce camion à gaz comme une transition en attendant que bien sûr la locomotion à hydrogène soit vraiment quelque chose de courant, pour pouvoir dans une dizaine d'années venir directement à l'hydrogène.

C'est pour cela que j'ai essayé de convaincre et j'espère que j'y suis arrivé, de convaincre mes collègues Verts de se prononcer pour le camion à gaz, parce que je pense que c'est actuellement la moins mauvaise solution pour ce camion voirie.

Donc, personnellement je voterai pour le camion à gaz.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Echo Vert'Libéraux a décidé de voter oui à l'acquisition du camion au GNC, qui est actuellement le meilleur compromis parmi les choix proposés.

Nous souhaitons qu'à l'avenir, pour la prochaine acquisition, l'évolution soit favorable pour un modèle électrique. Merci.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, le jour de la commission, nous avons reçu toutes les réponses techniques, énergétiques, financières, économiques et de circulation du camion, ce qui était assez important, c'est la partie cible.

Donc, le groupe socialiste votera oui à ce projet de délibération 2309 et vous invite à faire de même. Merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2309.

Je sou mets le projet de délibération 2309 au vote du Conseil municipal avant, je prie la vice-présidente de nous lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet 2309, veuillez lever la main.

Le projet de délibération 2309 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

Délibération 2309 dont la teneur est la suivante :

«Vu la nécessité de remplacer le véhicule Volvo FE 340, camion de voirie, mis en service en 2013.

Vu la motion M/176 A du 17 mai 2005 « Pour l'acquisition de véhicules communaux moins polluants » et la réponse du Conseil administratif du 29 novembre 2005.

Vu le programme de remplacement des véhicules.

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e.

Vu le plan des investissements.

Vu l'exposé des motifs.

Sur proposition du Conseil administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 Conseillers municipaux présents

- 1. D'acquérir un camion pour la voirie communale*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 590'000.00 pour cette acquisition*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix, à concurrence de Fr. 590'000.00 afin de permettre l'acquisition de ce véhicule. »*

* * *

9) Boucllement de crédits d'investissements du patrimoine administratif (projet de délibération 2313)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Je vous donne quelques mots d'explication pour ce projet.

Pour les nouveaux ce sera moins surprenant que pour les anciens, puisqu'en fait nous devons boucler les investissements une fois que les travaux sont terminés, et, lorsqu'il y a un dépassement, nous devons voter ce dépassement par le Conseil municipal.

Pourquoi je dois quelques mots d'explication aux plus anciens d'entre vous puisque, finalement, lorsque nous sommes passés au système MCH2 en 2018, enfin avant ce système MCH2 en 2018, nous faisons cette délibération de manière annuelle au fil de l'eau, j'ai envie de dire, généralement dans la séance qui suivait l'approbation des comptes.

Et puis lorsque nous sommes passés au système MCH2, en fait, c'est dans les multiples annexes en compte, que vous n'avez pas forcément étudié cette année puisqu'il n'y a pas eu d'examen des comptes en raison du Covid.

C'est pour cela que les nouveaux vous êtes peut-être un peu moins surpris.

Lorsque nous présentons des annexes aux comptes depuis 2018, nous mettons ces résultats donc ces crédits d'investissement bouclés avec des économies ou des dépassements en annexe aux documents des comptes.

Et dans un premier temps, nous avons cru que cette démarche d'annexes aux comptes était suffisante et qu'il n'y avait pas besoin d'obtenir un vote formel du Conseil municipal pour les objets qui faisaient l'objet de dépassements.

Donc, nous avons abandonné finalement la pratique annuelle que nous avons préalablement sur ces boucllements de crédit.

Et puis finalement le service des affaires communales s'est prononcé en disant l'annexe aux comptes ne suffit pas, il y a lieu de voter formellement les dépassements.

Donc, nous vous proposons aujourd'hui ce projet de délibération qui vise à voter formellement tous les crédits d'investissements qui ont été bouclés avec un dépassement, depuis 2018.

Donc, il y en a un peu beaucoup puisqu'on est en fait dans un exercice de rattrapage.

Comme vous pouvez le constater, certains de ces crédits ont des dépassements qui sont en termes de pourcentage véritablement négligeables, voire certaines fois même négligeables en termes de francs, puisque j'ai cru en voir passer un ou deux de Fr. 300.00, donc, on est bien d'accord que ce sont des détails.

Mais, formellement, tous doivent être votés.

Evidemment que sur le fond, nous avons essayé de vous donner quelques explications dans l'exposé des motifs sur toutes les différences qui avaient lieu entre le crédit voté et le coût effectif des travaux a posteriori, mais mes collègues se tiennent à votre disposition parce qu'il se trouve que les projets qui concernent ce projet de délibération sont dans leurs dicastères, si vous avez des questions complémentaires sur l'un ou l'autre de ces différents objets.

Pour ma part, en termes de finances, je tiens évidemment à attirer votre attention sur le fait que le total de ces crédits qui ont été bouclés en dépassement pour les trois années 2018, 2019 et 2020 représente la somme totale de Fr. 252'134, 57 et que sur la même période les crédits bouclés avec une économie, donc en-dessous du vote du municipal, qui ne font pas l'objet d'un vote puisqu'ils sont dans la limite budgétaire accordée, mais représentent quant à eux une économie de Fr. 1'464'526.99 et nous avons attesté de ces éléments dans un tableau annexé à la délibération.

Donc, il est clair qu'à l'arrivée et au global, l'équilibre est totalement maintenu, il est même plus que maintenu puisque le net s'élève en faveur disons de non-dépensés de plus d'un million.

Néanmoins, puisque chacun de ces dépassements doit être voté et qu'ils font l'objet tous de cette délibération, si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition. Merci, Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Oui, merci, Monsieur le Président. Ecoutez, entre l'exposé des motifs et le résumé de Madame KAST, je crois que c'est bien clair et nous allons bien sûr voter sur le siège ce projet de délibération.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Oui, heureusement qu'il y avait l'exposé des motifs, le tableau, je remercie la Mairie. Je remercie l'administration d'avoir fait ce travail, sans cela on n'aurait pas pu voter, merci pour tout.

J'ai fouillé un peu ce week-end dessus, il n'y a pas d'incohérence pour ma part. Je remercie aussi et surtout pour les économies qui ont été faites et le suivi qui est fait toujours pour ces travaux, ces crédits et merci à toute l'administration.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour ces précisions également, parce que c'était effectivement surprenant de recevoir ce document.

Pour ma part, j'y ai vu une incohérence en page 4, le montant du crédit d'engagement de Fr. 2'655'000.00, le dépassement ne peut pas être de 8,83 % ou alors c'est le montant de Fr. 22'103.64 qui est faux. Mais fondamentalement cela ne change pas le ... enfin si c'est le dépassement de Fr. 22'103.64 qui est faux, oui, cela change fondamentalement, si c'est le pourcentage, non, cela ne change pas fondamentalement.

Est-ce le chiffre qui est exact ou le pourcentage ?

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Je devrais avoir la capacité de vérifier l'information sur le système comptable de la commune mais il va me falloir peut-être deux minutes. Mais notre responsabilité c'est de vous avoir mis les chiffres, vous votez sur les chiffres, pas sur le pourcentage.

Donc, en fait vous ne prenez aucun risque parce que si le chiffre est juste, l'erreur sur le pourcentage n'a pas d'importance, mais peut-être que Monsieur ESCHER il peut me souffler la réponse à l'oreille, parce que peut-être il l'a en tête.

Si le chiffre est faux, on devra repasser devant vous, donc voilà. C'est le bâtiment, les vestiaires...

Le problème c'est que, en fait Monsieur ESCHER est en charge du sport, mais là ce sont les bâtiments, mais je ne pense pas que l'on ait fait un dépassement de Fr. 220'000.00, c'est de bien de Fr. 22'000.00, donc voilà.

De toute manière on vous demande de voter sur Fr. 22'000.00. Si c'est juste, eh bien c'est juste, il n'y a pas de problème, c'est le pourcentage qui a été mal calculé.

Si c'est faux, on devra revenir devant vous parce que Fr. 22'000.00 ne couvrent pas les Fr. 220'000.00, qui ferait que le pourcentage soit juste.

J'ai envie de dire, vous ne prenez pas de risque, s'il y a une erreur elle devra être corrigée et si c'est juste, eh bien c'est juste.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2313.

Je sou mets le projet de délibération 2313 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet 2313, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération 2313 est approuvé par 22 oui et 3 abstentions (25 votants).

Délibération 2313 dont la teneur est la suivante :

«Vu le crédit d'engagement de Fr. 188'000.00 voté par le Conseil municipal le 12.06.2012 pour les bennes à ordures ménagères enterrées liées à des autorisations de construire (D- 1991) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 205'663.05, laissant apparaître un dépassement de Fr. 17'663.05

Vu la participation de tiers de Fr. 72'320.80

Vu la dépense nette à la charge de la commune de Fr. 133'342.25

Vu le crédit d'engagement de Fr. 173'800.00 voté par le Conseil municipal les 21.05.2013 et 07.10.2014 pour les routes communales - réfections de chaussées-campagne 2013-2014 - Etude + complément (D-2027A et D-2087) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 174'198.53, laissant apparaître un dépassement de Fr. 398.53

Vu le crédit d'engagement de Fr. 52'000.00 voté par le Conseil municipal le 21.04.2015 pour le stade municipal-vestiaires et locaux-étude (D-2114) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 58'980.15, laissant apparaître un dépassement de Fr. 6'980.15

Vu le crédit d'engagement de Fr. 900'000.00 voté par le Conseil municipal le 06.10.2015 pour le plan de mobilité douce-2ème étape (D-2127A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 942'495.10, laissant apparaître un dépassement de Fr. 42'495.10

Vu le crédit d'engagement de Fr. 34'000.00 voté par le Conseil municipal le 08.12.2015 pour les bennes à ordures ménagères enterrées liées à une autorisation de construire-19-

23 rue de la Calle (D-2134) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 106'290.55, laissant apparaître un dépassement de Fr. 72'290.55

Vu la participation de tiers de Fr. 72'175.00

Vu la dépense nette à la charge de la commune de Fr. 34'115.55

Vu le crédit d'engagement de Fr. 2'655'000.00 voté par le Conseil municipal le 10.10.2017 pour le stade municipal-construction d'un bâtiment (D-2194) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 2'677'103.64, laissant apparaître un dépassement de Fr. 22'103.64

Vu le crédit d'engagement de Fr. 72'000.00 voté par le Conseil municipal le 10.10.2017 pour le parc Brot-revitalisation de l'étang (D-2195) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 79'500.85, laissant apparaître un dépassement de Fr. 7'500.85

Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'358'000.00 voté par le Conseil municipal les 16.05.2017 et 12.12.2017 pour la station de pompage (STAP) des eaux usées du Vieux-Moulin-extension et modification du système de relevage des eaux-réalisation et complément (D-2189 et D-2214) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 1'414'826.93, laissant apparaître un dépassement de Fr. 56'826.93

Vu le crédit d'engagement de Fr. 277'000.00 voté par le Conseil municipal le 06.02.2018 pour l'école du Bosson-rénovation au niveau sécurité et technique (D-2215A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 287'813.20, laissant apparaître un dépassement de Fr. 10'813.20

Vu le crédit d'engagement de Fr. 314'000.00 voté par le Conseil municipal le 17.04.2018 pour la piscine municipale-accès pour les personnes en situation de handicap (D-2221B) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 322'387.50, laissant apparaître un dépassement de Fr. 8'387.50

Vu le crédit d'engagement de Fr. 500'000.00 voté par le Conseil municipal le 15.05.2018 pour le stade des Tattes-changement du gazon synthétique (D-2231) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 501'413.20, laissant apparaître un dépassement de Fr. 1'413.20

Vu le crédit d'engagement de Fr. 59'000.00 voté par le Conseil municipal le 19.06.2018 pour les bâtiments communaux-signalisation des voies d'évacuation en cas d'urgence (D-2233) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 59'805.15, laissant apparaître un dépassement de Fr. 805.15

Vu le crédit d'engagement de Fr. 330'000.00 voté par le Conseil municipal le 09.04.2019 pour la rénovation de l'entrée et de la billetterie de la salle communale (D-2258A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 334'456.72, laissant apparaître un dépassement de Fr. 4'456.72

Vu les économies réalisées sur les autres investissements bouclés totalisant un montant de Fr. 1'464'526.99

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 22 oui et 3 abstentions sur 26 Conseillers municipaux présents

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 252'134.57 pour couvrir les dépassements suivants :*

- Fr. 17'663.05 pour les bennes à ordures ménagères enterrées liées à des autorisations de construire*
- Fr. 398.53 pour les routes communales-réfections de chaussées-campagne 2013-2014 - Étude + complément*
- Fr. 6'980.15 pour le stade municipal-vestiaires et locaux-étude*
- Fr. 42'495.10 pour le plan de mobilité douce-2ème étape*
- Fr. 72'290.55 pour les bennes à ordures ménagères enterrées liées à une autorisation de construire-19-23 rue de la Calle*
- Fr. 22'103.64 pour le stade municipal-construction d'un bâtiment*
- Fr. 7'500.85 pour le parc Brot-revitalisation de l'étang*
- Fr. 56'826.93 pour la station de pompage (STAP) des eaux usées du Vieux-Moulin-extension et modification du système de relevage des eaux-réalisation et complément*
- Fr. 10'813.20 pour l'école du Bosson-rénovation au niveau sécurité et technique*
- Fr. 8'387.50 pour la piscine municipale-accès pour les personnes en situation de handicap*
- Fr. 1'413.20 pour le stade des Tattes-changement du gazon synthétique*
- Fr. 805.15 pour les bâtiments communaux-signalisation des voies d'évacuation en cas d'urgence*
- Fr. 4'456.72 pour la rénovation de l'entrée et de la billetterie de la salle communale*

2. *D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.»*

* * *

10) Crédits budgétaires supplémentaires de Fr. 1'493'767.71 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2315)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc, peut-être contre toute attente, mais néanmoins nous avons jugé que c'était important de le faire.

Nous réitérons l'exercice plus modestement, mais nous réitérons l'exercice fait l'année passée d'amortissements complémentaires, afin d'alléger nos budgets de fonctionnement des années futures, qui selon le plan comptable vont être pour le moins difficiles en raison notamment des effets de la RFFA, effets qui sont dynamiques dans le temps et qui donc ne vont pas forcément en s'améliorant pour la Ville d'Onex.

L'exercice qui vous est proposé ici, l'année passée nous l'avions fait à la hauteur d'à peu près Fr. 3'000'000.00.

Cette année, nous vous le proposons plus modestement à hauteur de Fr. 1'493'767.00 et basé sur l'estimation d'après les recettes annoncées par le canton de notre capacité d'amortir plus certains objets qui ont été votés, pour certains il y a fort longtemps, et ainsi de ne pas avoir à faire ces amortissements dans les années 2021 et suivantes.

Une partie de ces économies sur le budget de fonctionnement, parce que tout est relatif hein, puisque finalement ce ne sont que des amortissements, ce ne sont pas des réelles économies.

Mais ces économies sur le budget de fonctionnement sont déjà garanties puisque comme l'année passée effectivement le Conseil municipal a voté au Conseil municipal de décembre 2019 Fr. 3'000'000.00 d'amortissements complémentaires et que cela se fait après le vote du budget ordinaire, eh bien évidemment que ces Fr. 3'000'000.00 eux étaient dans le budget ordinaire et ce sont déjà des amortissements que l'on n'a pas eus à faire en 2020 puisqu'on les a amortis déjà en 2019.

Donc, cet argent-là il est déjà économisé par le vote du municipal l'année passée sur le budget 2020.

Et donc, on vous propose le même exercice.

Je vous rappelle que cette politique prudente mais néanmoins prévoyante a permis de vous proposer cette année un budget équilibré. Sans cet exercice, très probablement que nous n'aurions pas pu présenter un budget équilibré ou alors que disons cela aurait exigé des sacrifices bien plus conséquents.

Comme effectivement le plan financier quadriennal laisse apparaître que les effets de la RFFA vont être plutôt défavorables les prochaines années pour la Ville d'Onex, encore plus défavorables j'ai envie de dire, eh bien il est évident que nous pouvons, alors que nous en avons le disponible, faire ces amortissements complémentaires puisque cela nous permettra de pouvoir boucler des budgets avec moins de difficultés les années suivantes.

Une partie aussi de cet investissement sur le futur est dû au fait que le plan des investissements 2020 n'a pas pu être tenu tel qu'il était imaginé, notamment évidemment en raison du Covid, puisqu'un certain nombre de séances du Conseil municipal n'ont pas pu avoir lieu, un certain nombre de projets ont été stoppés, voire ralentis.

Et donc, le programme des investissements tel qu'il était planifié avec le budget 2020 ne pourra pas être réalisé dans sa totalité.

Par conséquent, afin de pouvoir j'ai envie de dire se permettre de mettre de l'argent de côté lorsqu'on en a et de pouvoir après ne pas avoir besoin d'être trop restrictif lorsque les années plus difficiles apparaîtront, nous vous remercions de bien vouloir voter ces crédits budgétaires supplémentaires, enfin ce crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 1'493'767.71, afin de réaliser ces amortissements complémentaires qui nous seront fort utiles les années prochaines.

Je reste évidemment à votre disposition s'il y a des questions par rapport à ce projet de délibération.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Comme on dit qui paie ses dettes s'enrichit, donc je pense que c'est une bonne chose d'essayer de rembourser un

maximum nos dettes qui s'élèvent quand même... qui sont assez élevées, je vous le rappelle, mais qui sont aussi dues aux écoles primaires que nous avons dû construire toutes ces dernières années et voilà.

Donc, c'est vrai que comme l'a dit Madame KAST, c'est de l'argent qui sera libre, enfin les intérêts de ces dettes nous n'aurons plus à les amortir. Je ne sais pas de combien sera le montant des intérêts que nous n'aurons plus à amortir, mais ce sera toujours de l'argent en moins à sortir dans le budget de fonctionnement.

Et c'est sûr que les prochains budgets de fonctionnement nous risquons d'avoir des difficultés pour les boucler, et donc c'est une bonne chose que quand on peut, encore avant d'avoir des difficultés, de rembourser cette dette.

Donc, nous sommes pour ce projet et nous voterons oui pour ce projet de délibération.

M. REVILLOD (S) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste vous invite à réserver un accueil favorable à ce projet de délibération.

Compte tenu des évaluations favorables des recettes fiscales émanant du département des Finances concernant l'exercice 2020, compte tenu également des prévisions du plan quadriennal 2021-2024 qui font apparaître un excédent de charges pour les années à venir, le présent projet de délibération vise à assurer la stabilité budgétaire de la commune et à diminuer les charges d'amortissements du présent exercice pour permettre des investissements futurs de la commune.

Je vous prie donc encore une fois de réserver un accueil favorable à ce projet. Je vous remercie Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2315.

Je sou mets le projet de délibération 2315 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de nous lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet 2315, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération 2315 est approuvé par 22 oui et 3 abstentions (25 votants).

Délibération 2315 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'excédent de revenus prévisionnels estimé dans le cadre du bouclement des comptes 2020

Vu les amortissements 2020 prévus au budget 2020, mais réalisés dans les comptes 2019 suite à l'approbation de la délibération D-2281 du 10.12.2019, ce qui libère de la marge budgétaire

Vu le plan financier quadriennal qui conclut, avant ces amortissements complémentaires, à un déséquilibre défavorable entre les charges et revenus dès l'exercice 2022

Vu le tableau d'amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération

Vu que ces amortissements complémentaires permettraient de réduire fortement les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à maintenir l'équilibre des comptes en regard du plan financier quadriennal

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 22 oui et 3 abstentions sur 26 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la présente délibération pour un montant de Fr. 1'493'767.71
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif »
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Fr. 1'493'767.71
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette

* * *

11) Renouveaulement de l'alignement d'arbres dressés sur la berme centrale de l'avenue des Grandes-Communes - Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 16'000.00 (projet de délibération 2314)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame la Maire, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Voilà alors cette berme centrale qui se trouve sur l'avenue des Grandes-Communes, eh bien on a des projets

concernant cette avenue des Grandes-Communes dont je vous ai déjà parlé en commission, c'est le projet micro-territoire.

L'idée c'est que, dans un premier temps, il fallait refaire cette berme centrale, l'améliorer, mettre des arbres qui allaient davantage s'épanouir.

J'ai stoppé ce projet parce qu'il y a cette voie verte qui va passer par l'avenue des Grandes-Communes et je trouvais quand même un peu dommage de se dire, on va fixer cette berme, on va investir des centaines de milliers de francs pour la refaire et peut-être qu'il faudrait la revoir parce qu'il y a cette voie verte qui va passer, et cela aurait été un peu de l'argent jeté par la fenêtre.

Ou alors on aurait dû faire en sorte que le canton se contente de cela et puis cela aurait été un défi à relever et voilà. Le résultat n'aurait pas été forcément très joyeux, donc j'ai préféré stopper cela.

Et puis, par la suite, toujours en discutant dans le cadre de micro-territoire, hein, il y a un professeur de l'EPFL aussi qui est dans ce groupe-là, et en observant un peu la commune, il a fait une proposition que je trouve assez intéressante, mais voilà je dois aller vers le canton discuter de cela.

Finalement cette avenue des Grandes-Communes elle est extrêmement large et en l'observant, on se dit, mais elle est tellement large pourquoi est-ce que l'on ne pourrait pas éventuellement imaginer que les véhicules motorisés soient d'un côté, et cela permettrait, finalement, d'agrandir davantage le trottoir.

C'est une démarche importante et on a vraiment besoin que le canton se joigne à nous à ce niveau-là.

Mais pour en revenir... donc, maintenant il faut clôturer ce compte et puis régler nos affaires avec le mandataire.

Et en fait, il y a eu ce dépassement de Fr. 16'000.00 parce qu'au moment où on s'est penché sur cette affaire des Grandes-Communes, donc on s'est dit, eh bien voilà on va regarder quelles plantes on peut mettre et quels arbres, et on a réalisé que dans le fond les fosses étaient un peu trop à l'étroit.

Il a fallu pousser l'étude beaucoup plus loin, ce qui n'était pas du tout prévu dans les comptes, de pousser l'étude plus en disant mais finalement comment est-ce que l'on peut faire pour que les racines puissent davantage s'étaler et éventuellement aller peut-être sous les parkings.

Et toute cette démarche et cette étude ont entraîné un surcoût qui a valu la peine parce que cela permet évidemment aux arbres de davantage s'épanouir.

Alors on verra la discussion, comment les choses évoluent avec le canton et avec cette voie verte. Et si tout est bloqué et que l'on n'arrive pas au bout, ce que je n'espère évidemment pas, eh bien on reprendra cette étude et on refera cette berme comme c'est prévu. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. BURCKHARDT (Ve) :

Merci, Monsieur le Président. Merci Madame la Maire

pour les explications.

On comprend qu'il y a un dépassement qui a dû être fait juste pour payer des honoraires de ce mandataire.

Et puis moi je pense que c'est une bonne idée de mettre en pause ce projet de berme centrale tant que l'on n'est pas fixé sur la voie verte et sur comment on va l'installer.

Donc, on votera favorablement.

M. ISCHER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le parti socialiste de la Ville d'Onex pense également que c'est une excellente idée de repenser le projet dans un contexte plus large, histoire de vraiment faire quelque chose de cohérent.

On votera en faveur de ce projet, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, nous le groupe Écho Vert'Libéraux allons aussi voter oui, je vous remercie.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2314.

Je sou mets le projet de délibération 2314 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet 2314, veuillez lever la main.

Le projet de délibération 2314 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

Délibération 2314 dont la teneur est la suivante :

«Vu la délibération N° 2266 du 18 juin 2019 " renouvellement de l'alignement d'arbres - avenue des Grandes-Communes - crédit d'étude "

Vu la nécessité d'élargir l'étude aux places de parking existantes pour le bon enracinement des futurs arbres

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 Conseillers municipaux présents

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 16'000.00 destiné au complément d'étude relatif au renouvellement de la berme centrale de l'avenue des Grandes-Communes*
2. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 juin 2019»*

* * *

12) Indemnisation des pertes financières aux institutions d'accueil extrafamilial Covid - Crédit de fonctionnement supplémentaires de Fr. 199'094.00 (projet de délibération 2316)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Comme vous avez pu le lire au point 4 du dispositif, le Conseil administratif demande que cette délibération soit munie de la clause d'urgence. Nous devons donc procéder à deux votes distinctifs, l'un pour le projet de délibération, l'autre pour la clause d'urgence.

Je passe la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Vous vous rappelez que, lors du Conseil municipal précédent, je vous ai demandé une aide extraordinaire pour une de nos institutions qui était en difficulté et que vous avez accepté de bien vouloir alimenter et je vous en remercie.

Et puis je vous avais dit à cette occasion que les autres institutions n'étaient pas en difficulté. Bon, eh bien cela reste vrai, elles ne sont toujours pas en difficulté.

Néanmoins, si on veut pouvoir bénéficier de l'aide fédérale et contrairement aux communications qui nous avaient été faites depuis cet été, eh bien nous devons apporter la preuve du versement aux institutions qui ont droit de la part cantonale.

Et pour Genève, la part cantonale c'est une part communale !

Donc, nous devons apporter la preuve que la part communale a été versée pour que la Confédération paie un tiers des pertes liées aux pensions non perçues des parents, des institutions ayant dû fermer pendant la première vague ce printemps.

Il y a quelque chose d'un peu absurde de devoir demander des sous pour des institutions qui n'en ont pas besoin pour finir l'année.

Néanmoins, je tiens à vous rassurer, ces sous de toute manière ils vont rester dans les comptes des institutions. Et si on les verse maintenant, eh bien cela va alimenter des réserves et cela leur permettra de faire des budgets peut-être plus serrés pour les années prochaines ou de ne pas avoir besoin de faire de rallonge, si la situation sanitaire devait empirer l'année prochaine.

Donc, ce n'est pas du tout perdu, mais il y a un paradoxe effectivement de devoir décaisser effectivement de l'argent, alors que les institutions ont la trésorerie pour finir l'année sans problématique.

Néanmoins, l'aide fédérale pour les trois institutions qui y ont droit représente quand même la somme de Fr. 60'000.00 et pour la Ville d'Onex il est important que la Confédération participe à ces charges qui représentent les pensions non perçues des parents.

Je vous rappelle que, en moyenne, un parent paie en moyenne hein évidemment à peu près Fr. 6.00 de l'heure la prise en charge de son enfant, alors que cette prise en charge représente à peu près Fr. 20.00 de l'heure en crèche.

Donc, la Ville d'Onex subventionne la différence pour tous les parents. Et les parents qui sont les plus aisés ne paient pas les Fr. 20.00 de l'heure non plus.

Donc, pour nous il est important de pouvoir néanmoins avoir cette compensation fédérale.

Et le prix à payer comme vous avez pu le voir dans l'annexe qui est le courrier que nous a adressé l'Office de la jeunesse très récemment, puisque cela date du 26 novembre, comme vous avez pu le voir également, eh bien nous enjoint à verser d'ici au 10 décembre ou au moins à indiquer comment nous allons le faire.

Donc, pour nous le seul moyen de pouvoir le faire dans ces délais-là c'est de vous déposer en urgence ce crédit de fonctionnement supplémentaire de près de Fr. 200'000.00 et de le munir de la clause d'urgence sans référendum puisque, évidemment, sinon nous ne pourrions pas verser les sous encore en 2020, puisque le délai référendaire échoit en 2021 si la délibération est munie de la clause référendaire habituelle.

Donc, pour toutes ces raisons et pour que la Ville d'Onex puisse finalement être aidée dans son subventionnement aux institutions à hauteur de Fr. 60'000.00 à peu près, je crois que c'est un peu plus, je vous ai mis tout le détail, et bien il est nécessaire que nous votions ce crédit de fonctionnement complémentaire qui viendra finalement alimenter la trésorerie des institutions et s'installera dans leurs réserves, ce qui nous permettra d'ajuster les subventions en fonction l'année prochaine.

Je reste évidemment à votre disposition si vous avez des questions et je remercie Monsieur le Président d'avoir rappelé la procédure de vote un peu particulière sur ce point.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question, parce qu'on a reçu tous ces documents qui sont datés du 3 décembre, et le 9 décembre, les chambres ont décidé de changer un peu la donne, c'est-à-dire d'indemniser plus les crèches, justement, que ce que le Conseil fédéral avait prévu.

Est-ce que cela aura un impact sur ces calculs-là, parce que cela va changer quand même la donne, si des... en particulier c'est tout ce qui est municipalisé et tout ce qui est subventionné que le Conseil fédéral ne voulait pas indemniser et les chambres ont décidé différemment, donc, est-ce que vous reviendrez encore une fois avec d'autres demandes, ou bien est-ce que... ? Voilà, ça c'est ma première question.

Et puis la seconde c'est euh... la date du 10 décembre qui était butoir pour que l'on puisse faire le paiement, je n'ai pas regardé mon agenda, mais je crois qu'on est le 15. Donc, est-ce que cela a déjà été payé ou pas ? C'est ma deuxième question.

Parce que comment on peut résoudre cette question si on vote quelque chose dans l'urgence après la date limite. Alors c'était juste une question technique, je ne sais pas, mais ça m'intéressait de savoir comment on procédait pour obtenir quand même cet argent. Voilà, merci Monsieur le Président.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Oui, je réponds volontiers, ce sont d'excellentes questions Monsieur SUCHET.

Alors la première, effectivement toutes ces institutions qui sont concernées aujourd'hui par les Fr. 199'000.00, respectivement les Fr. 66'000.00, que l'on devrait récupérer, ne sont pas des crèches municipalisées puisqu'en fait cette délibération est fondée sur les décisions du DIP qui ont été prises sur la base de la première ordonnance rendue par le Conseil fédéral avant que le Parlement vienne corriger.

Donc, pour celles-ci il n'y a pas de modification. Elles avaient droit dans l'ancien système, elles n'auront pas droit à plus dans le nouveau, enfin voilà. Ça c'est en ordre.

Il n'y a néanmoins une institution qui pourra peut-être bénéficier de l'extension votée par le Parlement, c'est l'accueil familial de jour qui est municipalisé puisqu'il s'agit d'un groupement intercommunal.

D'ailleurs c'est marqué dans l'exposé des motifs, je vous ai mis les montants pour... j'ai remis en fait, j'avais déjà mis dans le projet de délibération concernant le Bocage, hein. J'ai remis les montants des pensions non perçues pour toutes les institutions et les décisions cantonales qui ont suivi.

Donc, vous voyez que l'AFJ Rhône-Sud ça représente un montant de Fr. 169'639.00 et que ce montant, donc le tiers confédéral a été refusé puisqu'il s'agit d'une institution qui est considérée comme étant municipalisée, ce qui est juste juridiquement puisque c'est un groupement intercommunal, donc, c'est quand même municipalisé, même si c'est plusieurs communes ensemble, c'est mutualisé mais municipalisé également.

Si, évidemment, à la teneur des nouvelles décisions l'ordonnance devait être modifiée, à ce moment-là, il y aurait une nouvelle décision cantonale concernant l'AFJ Rhône-Sud, qui pourrait donc entrer en matière pour un tiers de ce montant pour autant que les communes membres indemnisent les deux tiers du montant.

Donc, je vous laisse commencer à faire les calculs, sachant qu'Onex représente à peu près la moitié du groupement, bon an mal an, financièrement, euh de notre groupement. Le montant qui est là c'est le montant total pour les quatre communes, hein.

Donc, Fr. 170'000.00 pour les quatre en gros, donc deux tiers de ça, ça va nous amener gentiment, je calcule en même temps que je vous parle, donc dans les Fr. 110'000.00, et puis pour Onex, la part représentera à peu près la moitié de ce montant puisque ce sont les équilibres que nous avons avec nos communes voisines, un peu moins. Donc, ça va nous amener gentiment dans les Fr. 50'000.00-Fr. 55'000.00, à devoir verser.

Je vous avoue qu'étant donné que c'est une institution cogérée par quatre communes, je ne sais pas du tout encore si une commune ferait le portage de l'entier de la somme pour les autres, ou bien si chacune devrait déposer son petit projet de délibération pour faire ensemble l'addition, sachant que pour Confignon qui est la plus petite de nos quatre communes partenaires, ça va être absolument négligeable comme montant, hein, parce que Confignon représente moins de 10% du groupement.

Donc, si je prends toujours mes ordres de grandeur que je calcule en même temps que je vous parle, ça va représenter peut-être Fr. 10'000.00 à mettre pour Confignon, donc ça commence à devenir des petites sommes, hein.

Donc, il n'est pas impossible effectivement qu'en fonction de ces décisions, on revienne devant les Conseils municipaux pour demander finalement une aide, sachant que l'AFJ Rhône-Sud a quand même une distinction, c'est que nous fonctionnons en compte zéro.

C'est-à-dire que les communes de par leur membership en fait du groupement, s'engagent à boucler à zéro. Donc, s'il y a une perte elle est compensée par le bouclement de l'exercice.

Donc, en principe je n'aurai pas à revenir avec une délibération pour verser le montant parce que les statuts même du groupement prévoient que le montant est versé à hauteur de la perte.

Donc, en gros, ce que les parents n'ont pas versé, les communes vont le mettre par le bouclement des comptes du groupement à la fin de l'année 2020.

Donc, a priori, vous voyez ces montants au moment du bouclement des comptes de la commune, des comptes globaux, et c'est dans le vote des comptes que vous validez finalement le versement supplémentaire.

Ce n'est pas le cas pour des institutions subventionnées où j'ai une ligne de subvention et que l'on n'est pas membre du groupement, mais que l'on a une ligne de subvention qui est identifiée dans le budget.

Donc, voilà, je n'ai pas vraiment de réponse à votre question qui est je trouve extrêmement pertinente, mais je pense que finalement l'AFJ pourra bénéficier d'une aide, mais que nous n'en aurons pas besoin, de par sa constitution en groupement, de passer devant les Conseils municipaux pour la verser, parce que nous avons l'obligation de le faire en fin d'année.

Il n'y a pas de réserve à l'AFJ, le système a été conçu de manière différente qu'avec les crèches.

Il me semble que je réponds à la première.

Quant à la deuxième et du coup j'ai un petit blanc... le délai de versement ! Voilà.

Quant à la deuxième, alors nous avons déjà pris langue avec l'office, Madame DESIDERIO qui nous a écrit dont vous avez le courrier en annexe.

Je ne vous cache pas, non sans un certain agacement de recevoir le 26 novembre une injonction de payer pour le 10 décembre...

J'ai pour ma part expliqué à Madame DESIDERIO qu'être magistrate communale ne voulait pas dire pouvoir taper dans la caisse et verser des subventions sans l'aval du Conseil municipal lorsque les montants n'étaient pas prévus au budget. Et comment auraient-ils pu l'être ? Puisque évidemment les subventions ordinaires, elles ont été versées, et que je voyais finalement quelques solutions à la problématique.

La première que j'appelais de mes vœux mais qui n'a pas été suivie ça aurait été un arrêté du Conseil d'État qui disait « Les décisions d'indemnisation rendues par le Département de

l'instruction publique, l'Office de la jeunesse, au cours de l'automne sont exécutoires et les communes doivent verser », ce qui nous évitait l'exercice que nous sommes en train de vivre maintenant.

Puisque, par arrêté du Conseil d'État, on a du coup le droit de verser l'argent.

Que l'autre solution c'était de verser en considérant que c'était une situation d'urgence au sens de l'art. 43 de la LAC.

Personnellement, en tant que juriste, je m'y suis refusée parce que je considère que l'urgence de l'art. 43 de la LAC vise des vrais cas d'urgence de type : il y a la chaudière d'une école qui pète en plein hiver, on ne peut pas attendre le prochain Conseil municipal pour la réparer, on engage l'argent et on se fait valider au prochain Conseil municipal.

Là on n'est pas dans ce cadre-là, il n'y a pas péril en la demeure objectivement, il y a aucune crèche qui va fermer si vous ne votez pas ce crédit. Donc, moi j'ai considéré que l'on ne pouvait pas utiliser l'art. 43 de la LAC pour verser les sous sans votre aval.

Et puis, la troisième solution c'est celle qui a été retenue et qui vous est proposée ce soir, c'est de dire à Madame DESIDERIO que nous allons déposer... parce que son courrier il dit : verser ou de nous indiquer comment vous aller faire. Donc, de déposer un projet de délibération à munir de la clause d'urgence, ce qui me permettra de lui écrire dès demain que le Conseil municipal m'autorise à opérer le versement sans attendre de délai référendaire et donc de lui indiquer comment j'allais le faire.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une demande complémentaire parce que... je vous remercie pour ces explications. Ça concerne les cuisines scolaires, parce que dans le tableau qui nous a été montré, donc vous nous avez parlé de l'AFJ Rhône-Sud qui n'avait pas droit jusqu'à présent car elle était municipalisée.

Et bien la question se pose aussi pour les cuisines scolaires, j'imagine puisque c'était la même raison du refus qui avait été évoquée.

Alors j'aimerais bien savoir si les cuisines scolaires seront traitées sur le même pied d'égalité ou bien si c'est quelque chose de différent.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. C'est de nouveau une excellente question.

Mais malheureusement les cuisines scolaires n'ont pas été refusées pour la même raison, parce que les cuisines scolaires ne sont pas municipalisées. C'est une association subventionnée au même titre que les crèches.

Donc, elles auraient pu, selon l'ancienne ordonnance si ça avait été ça le problème, elles auraient dû, selon l'ancienne ordonnance, recevoir l'aide.

La décision est que selon les directives fédérales que le canton a repris évidemment au niveau cantonal, la prestation de cuisines scolaires n'est pas considérée comme une structure d'accueil d'enfants, puisqu'en fait on considère que l'on fait à manger pour les

enfants, mais on ne les accueille pas, l'accueil étant lui assuré par le GIAP qui lui est considéré comme étant municipalisé.

Donc, en fait les cuisines scolaires, à mon avis, si l'extension parce que je n'ai pas vérifié la loi fédérale et vous êtes probablement aussi sinon plus au clair que moi sur cette question, mais l'extension qui a été votée par le Parlement ne concerne que le statut de municipalisé ou pas, et c'est vrai que c'était le grand débat, hein, lorsqu'ils avaient rendu leur ordonnance.

Ça ne va pas régler je dirais la question des cuisines scolaires dans le sens où nous l'appelons de nos vœux. Par contre ça pourrait ouvrir une entrée en matière pour le GIAP, et ça ce sont des bons montants aussi.

Donc, c'est clair que si vous... de tête comme ça je crois que la participation d'Onex au GIAP est de plus d'un million, non peut-être pas, est de, oui, peut-être bien, oui plus d'un million, il faudrait que je vérifie dans le budget, hein. Mais elle est nettement plus significative que la perte qui est là.

Donc, c'est clair que si le GIAP peut demander pour l'entier des communes qui en sont membres une participation pour les pensions, les participations donc non perçues des parents qui ont été suspendues aussi pendant la même période, Onex aura un intérêt tout à fait à récupérer.

Je ne vous cache pas que pour être au comité du GIAP et puis voyant la situation économique actuellement du GIAP, puisqu'il y a eu beaucoup de frais complémentaires cette année puisqu'il y a des équipes qui ont aussi été très mises, entre guillemets, en danger par la situation Covid, qui ont dû se réorganiser, etc., je pense que si le GIAP peut obtenir ça, en fait il va le garder dans la comptabilité du GIAP.

Cela évitera un appel de fonds éventuellement en urgence auprès des communes en cours d'année 2021.

Mais quelque part c'est très intéressant pour la Ville d'Onex aussi parce que, voilà, ce sont nos enfants et nos contributions. Donc, même si ce n'est pas un effet direct, l'effet indirect serait souhaitable.

Mais malheureusement je pense que pour les cuisines scolaires, on considère, enfin les Autorités fédérales et cantonales ont considéré qu'elles n'étaient pas chargées de l'accueil de l'enfant, mais uniquement de leur fournir les repas. Voilà.

M. REVILLOD (S) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste vous invite à voter dans un sens favorable à ce projet de délibération.

En effet, compte tenu des éléments mentionnés dans l'exposé des motifs, la Ville d'Onex a pris la décision au vu du courrier du 26 novembre 2020 de l'Office de la petite enfance, de l'enfance tout court, et de la jeunesse d'indemniser les trois institutions concernées par ce projet, afin qu'elles puissent bénéficier plus tard de l'indemnité fédérale destinée à atténuer les effets de la crise sanitaire.

Le groupe socialiste aimerait insister sur le fait qu'il s'agit d'un projet qui vise à soutenir la décision du Conseil administratif.

En aucun cas, l'utilisation de la clause d'urgence n'avait pour but de saper l'autorité du Conseil municipal. Il s'agissait en effet de respecter le délai du 10 décembre, sans quoi les institutions de la petite enfance concernées n'auraient pas pu obtenir l'aide fédérale à laquelle elles ont droit.

Je vous remercie donc de réserver un accueil favorable et de valider cette décision judicieuse du Conseil administratif. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. JOUAI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors le parti des Verts est d'accord de venir en aide aux institutions d'accueil extrafamilial.

Nous sommes favorables pour la demande de crédit de fonctionnement supplémentaire de Fr. 199'000.95, projet de délibération 2316. Merci Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2316.

Je sou mets le projet de délibération 2316 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet 2316, veuillez lever la main.

Le projet de délibération 2316 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

Nous allons voter la clause d'urgence selon l'article 79 de la Constitution genevoise.

Passons au vote de la clause d'urgence. Les conditions de la clause d'urgence sont définies à l'art. 79 de la Constitution genevoise. Je vous en donne lecture. (lecture)

Que celles et ceux qui acceptent de munir la délibération 2316 de clause d'urgence, veuillez lever la main.

La clause d'urgence est approuvée à l'unanimité des présents (25 votants).

Délibération 2316 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'ordonnance du Conseil fédéral du 20 mai 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus sur l'accueil extra-familial institutionnel pour enfants,

Vu le courrier du 26 novembre 2020 de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (DIP)

Vu l'importance pour les finances de la Ville d'Onex d'obtenir l'aide fédérale y relative

Vu l'obligation d'effectuer le versement total au plus vite mais au minimum encore en 2020

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 Conseillers municipaux présents

1. *D'indemniser la crèche Coquelibulle, la crèche Rondin Picotin et la garderie Plume pour les pensions non perçues des parents en 2020 sur la base des décisions de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (DIP)*
2. *D'ouvrir un crédit de fonctionnement supplémentaire de Fr. 199'094.00 pour couvrir ces indemnisations*
3. *De couvrir ce crédit de fonctionnement supplémentaire par les aides à recevoir de la Confédération via le canton et/ou par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges*

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 25 oui sur 26 Conseillers municipaux présents (une personne n'a pas voté)

4. *De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un referendum »*

* * *

13) Révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération 2317)

Le Président (MCG) : Cette délibération annule et remplace la délibération 2292 que nous avons approuvée le mois dernier. Les raisons sont expliquées dans l'exposé des motifs.

Même si nous avons déjà traité ce sujet, il s'agit d'une nouvelle délibération qui nécessite un vote d'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc, concernant ce nouveau projet de délibération, eh bien nous avons tous collectivement fait une grosse boulette la dernière fois, je crois qu'il faut appeler un chat un chat.

Et puis nous avons donc, euh, nous sommes partis sur une base de travail, nous sommes allés en commission, nous avons discuté certains points, nous avons adapté le projet de règlement et nous sommes revenus devant ce Conseil municipal, nous avons voté le résultat des travaux faits en commission, pas à l'unanimité certes, mais enfin nous avons redébatu de ces points, nous avons voté ces points et nous avons tous collectivement complètement oublié de modifier la délibération accompagnant le projet de règlement.

Donc, en gros pour résumer, nous avons une délibération qui dit blanc et un règlement qui dit noir sur un point précis.

Et nous avons une délibération qui dit blanc, mais par ailleurs qui dit aussi que le règlement qui dit noir fait partie intégrante de la délibération qui dit blanc, si vous me suivez.

Donc, évidemment, nous avons voté deux choses contradictoires, enfin vous parce que nous, nous ne votons pas, mais je nous inclus tout à fait dans la responsabilité de l'erreur.

Donc, nous avons commis une erreur puisque nous avons voté deux choses contradictoires et nous nous sommes ouverts tout à fait honnêtement au service des affaires communales, en disant : Eh bien voilà, nous avons fait cette petite erreur, comment devons-nous la résoudre ? Et le service des affaires communales nous a dit le plus simple, c'est quand même que vous revotiez formellement la délibération en annulant celle qui comporte l'erreur et en repassant devant votre Conseil municipal avec la correction.

C'est donc l'objet qui nous occupe maintenant au point 13 et comme vous pourrez le constater, nous avons simplement fait une délibération qui ne parle pas de contenu dans la délibération, mais qui renvoie simplement au règlement que vous avez voté la dernière fois qui donc ne peut plus, du coup, avoir des contradictions entre le texte de la délibération et le règlement, ce qui était le cas de la délibération 2292.

Donc, je vous remercie de bien vouloir corriger notre erreur collective du 10 novembre et de valider formellement le projet de nouveau règlement tel qu'il est ressorti de commission, tel qu'il a été accepté lors du 10 novembre et tel qu'il vous est resoumis sans modification depuis le 10 novembre pour aujourd'hui.

Et effectivement de pouvoir ainsi remettre les choses dans le bon ordre de marche et je vous remercie Monsieur le Président pour votre attention.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, cette erreur administrative nous donne l'occasion de nous exprimer ce soir sur ce nouveau règlement.

Je dois dire, je suis très fier de l'aboutissement de ce règlement. J'en avais été l'auteur il y a 18 mois lorsque j'occupais votre siège Monsieur le Président, en demandant à ce que notre règlement soit mis au goût du jour en fonction de la nouvelle loi sur l'administration des communes, et respectivement qu'il soit également simplifié de telle manière à ce qu'il corresponde au mieux à la manière dont se déroulent nos travaux.

Ce mois supplémentaire que nous a donné cette erreur administrative nous a permis de se pencher encore davantage sur ce règlement et de mesurer l'excellent travail, le travail remarquable qui a été fait en particulier avec l'administration, en collaboration avec l'administration, en comparant ce qui existe dans d'autres communes.

Souvenez-vous, il y a 18 mois, je faisais référence en particulier au règlement du Conseil municipal de la commune de Meyrin qui avait en plus de cela ajouté à son règlement une charte de conduite, à laquelle je vous invite à prendre connaissance, à aller sur son site de la commune de Meyrin, et vous verrez que, effectivement, ce sont des éléments qui sont importants à avoir en tête lorsque l'on endosse le rôle de conseillère ou conseiller municipal.

Si le groupe PLR peut accepter l'ensemble de ce règlement, il croche néanmoins sur l'art. 62, plus particulièrement son al. 5.

Il dit ceci : « En rappel, lors des débats, il est interdit de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer. Le Président peut accorder une autorisation spéciale pour autant qu'aucun membre du Conseil administratif ou du Conseil municipal ne s'y oppose. Ces règles ne s'appliquent pas en cas de retransmission intégrale et complète de la séance. »

Alors je trouve que nous allons beaucoup trop loin. Nous allons beaucoup trop loin dans ce 5^{ème} al. et le groupe PLR a déposé sur le bureau de notre Président un amendement qui dit la chose suivante : « L'art. 68, al. 5, est tout simplement abrogé. ».

Pourquoi souhaitons-nous abroger ce 5^{ème} al. ? Parce que l'enregistrement est déjà interdit. Vous savez que le Code pénal prévoit que si nous enregistrons quelqu'un à son insu, eh bien la personne s'expose à des sanctions.

D'autre part, il y a un élément qui me heurte profondément, c'est le seul endroit où le Conseil administratif intervient au sein de notre Conseil.

Je trouve choquant puisque le Conseil municipal et ses règles sont propres à notre Conseil et il n'est pas question que le Conseil administratif intervienne d'une manière ou d'une autre.

Et il est écrit ici : « Pour autant qu'aucun membre du Conseil administratif ne s'y oppose ». Alors ceci me heurte, je le vois mal que le Conseil municipal, ou qu'un Conseiller municipal, aille intervenir lors des séances du Conseil administratif pour dire ce qu'il a le droit de faire ou pas.

Donc, Mesdames et Messieurs, l'art. 62 est assez complet. Il donne la liberté nécessaire au Président de maintenir l'ordre, il peut intervenir lorsque des Conseillers municipaux commencent à manger en séance plénière, commencent à regarder des matchs de foot, commencent à enregistrer quelqu'un à son insu ou avoir un comportement qui est inadéquat à son rôle au sein de ce Conseil.

La latitude existe au sein de l'art. 62. Au Président de maintenir l'ordre !

Donc, je vous demande au nom du groupe PLR, Mesdames et Messieurs, d'abroger le 5^{ème} al. de cet article 62.

Je vous remercie, j'ai terminé.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho Vert'Libéraux, nous allons voter oui afin d'annuler la délibération 2292, mais nous n'allons pas accepter le nouveau règlement du Conseil municipal à cause de l'art. 62.

En 2004, sur proposition de Monsieur René LONGET a été créé Canal'Onex. Et en 2020, ce Conseil municipal va voter un règlement je cite : « Lors des débats, il est interdit de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer. »

Déjà que, en tout cas depuis que je siége, il n'y a plus de présence de la presse comme la Tribune de Genève.

Comment voulez-vous que nos citoyens soient informés de ce qu'il se passe dans notre hémicycle ?

On nous parle toujours de local. Il faut acheter local, consommer local, et là on a une télévision locale qui ne pourra même pas filmer au Conseil municipal, ni même CNN ou Couleur 3, ne sait-on jamais.

Voulez-vous être une des seules communes genevoises à interdire, à ma connaissance, la presse filmée ?

Si jamais ce média devait déformer certains propos relatés ici même, il y aura toujours une instance de médiation des télévisions qui existe, voire de finir au Tribunal pénal.

De plus, un enregistrement pour faire les PV de la séance existe afin de vérifier les dires de tout un chacun.

Actuellement, la Suisse se trouve au 7^{ème} rang international concernant la liberté de la presse. Souhaitez-vous rejoindre le Turkménistan, l'Erythrée ou la Corée du Nord, qui ferment le peloton de ce classement ? Déjà que la parole des partis politiques a été retirée d'Onex Magazine en 2019.

C'est pourquoi, je suggère de refuser ce règlement non pas dans son ensemble, mais en tout cas le 5^{ème} al. de l'art. 62.

Et avec l'amendement que le PLR propose, nous allons soutenir cet amendement.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors par rapport à la presse, je tenais juste à intervenir pour vous dire que Madame Caroline ZUMBACH, la journaliste de la Tribune de Genève, est dans la salle, si jamais...

Le Président (MCG) : Merci Madame la Maire pour cette précision. Donc, bienvenue ! Madame KELLER vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Effectivement comme l'a souligné Monsieur PASQUIER cette période d'un mois a permis d'approfondir un peu plus cette histoire d'interdiction de filmer, et ça nous a permis d'obtenir un document qui provient d'Impressum des journalistes suisses qui est daté du 18 novembre 2020 où clairement ils se posent la question et ils ont envoyé une notification au service des affaires communales :

« Concernant ce problème, le Conseil municipal d'Onex a adopté le 10 novembre 2020 la disposition suivante pour laquelle, notamment, il est interdit de filmer les débats du Conseil municipal ou de faire des photographies.

Impressum des journalistes suisses, la plus grande organisation professionnelle des journalistes suisses est d'avis qu'une telle interdiction viole les libertés de la presse.

En effet, il n'y a pas d'intérêt public à une telle interdiction.

Au contraire, c'est dans l'intérêt des habitants de la commune de savoir ce qu'il se passe dans leur commune.

Cela aide au bon fonctionnement de la démocratie.

Au surplus, cette disposition contrevient au principe de proportionnalité. Une interdiction totale est en effet contraire à ce principe.

Votre avis nous importe sur ce sujet. »

C'est donc Impressum qui sollicite l'avis du Service des affaires communales. J'ai cité la lettre d'Impressum.

Effectivement, moi aussi cette histoire d'interdiction de filmer me gêne aussi de même que l'intervention du Conseil administratif dans nos séances. Je ne trouve cela pas normal non plus. Ce sont nos séances, c'est à nous d'en prendre la décision.

Et je pense que l'on devrait abroger cet al. 5 de l'art. 62. Merci Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors il me semble que l'on a déjà fait ce débat lors du dernier Conseil municipal.

Moi je ne vois pas trop où il y a une interdiction de filmer puisqu'on dit juste que s'il filme, il doit filmer l'entier du Conseil municipal, comme si la citoyenne ou le citoyen onésien était présent dans notre salle.

Donc, je ne vois pas trop le problème.

Pour ce faire, dire que la presse peut être présente, évidemment qu'elle peut être présente et on l'encourage d'être présente, mais elle doit et elle se doit de refléter la réalité des débats, et non des bribes ou des passages qui l'intéressent pour accentuer une position plutôt qu'une autre, que ce soit une position de gauche ou de droite.

Après il est aussi facile de dire que l'on ne pourra interpellier une autorité après que le mal soit fait.

Pour tous ces motifs, le PS refuse donc l'amendement proposé et d'abroger l'art. 62, al. 5, et il vous invite à voter le projet de délibération comme tel nous a été présenté par le Conseil administratif, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste rappeler quelque chose qu'en tant qu'élus, votre droit à l'image s'arrête au moment où vous siégez, au moment où vous effectuez votre mandat, et votre droit à l'image vous ne l'avez pas.

C'est juste un petit rappel, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais répondre à mon collègue qui disait qu'on a le droit de filmer, mais seulement sur la totalité de la séance du Conseil municipal.

Donc c'est comme si la presse écrite faisait un PV complet aussi du Conseil municipal, donc c'est un petit peu la même chose, à part euh... Voilà, je vous remercie.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Ce que moi je trouve un tout petit peu dommage c'est que ce débat a déjà eu lieu en commission, il a été arbitré par la commission.

Il a été voté par le Conseil municipal. Les arguments vous les avez déjà sortis la dernière fois. Et puis vous revenez alors que, je veux dire, à l'occasion d'une erreur formelle.

Moi, je n'ai pas de problème à recevoir l'avis du SAFCO sur le choix, sur la lettre d'Impressum. Je suis curieuse de l'avoir d'ailleurs. Je n'ai aucun problème avec ça.

Maintenant, je trouve par contre la méthode de revenir là-dessus être un peu paradoxale. Mais ça vous appartient si vous voulez renvoyer en commission, refaire un round, il n'y a aucun problème, vous refaites un round.

C'est juste que je trouve la méthode un petit peu particulière. Puis, j'aimerais quand même juste rappeler une chose à Monsieur PASQUIER.

Le Président du Conseil municipal a ce que l'on appelle la police de séance.

Mais le Conseil administratif est tout autant que le Président du Conseil municipal chargé de la responsabilité du fonctionnement des institutions. Et oui, il a également son mot à dire sur la manière dont se déroulent les séances.

Et ce n'est pas parce qu'il ne vote pas, qu'il n'est pas chargé globalement d'en assurer le bon fonctionnement.

Il a également la responsabilité d'assurer la protection de ses collaborateurs qui sont présents lors de la séance. Il a également la responsabilité d'assurer que le public ait également respecté dans ses droits et les différentes choses.

Donc, je pense qu'il est normal que le Conseil administratif soit associé aux décisions du bon fonctionnement d'une séance du Conseil municipal et, d'ailleurs, si vous prenez le règlement que le Conseil d'État a adopté pour la visioconférence, il dit bien que ni le Conseil administratif, ni le Bureau du Conseil municipal, ni le Conseil municipal ne peuvent imposer la tenue d'une séance en visioconférence à l'une ou l'autre des équipes, voire même à aucun Conseil municipal.

Donc, il est clair que c'est au Conseil administratif de vérifier, par exemple, s'il y a une décision de faire une tenue du Conseil municipal en visioconférence, qui est tenu de s'assurer que tous les Conseillers municipaux sont équipés pour pouvoir le faire et ont la possibilité de le faire.

Et ça c'est la responsabilité du Conseil administratif et pas la responsabilité du Président du Conseil municipal. Le règlement du Conseil d'État sur la visioconférence il est... sur la tenue d'une visioconférence est très clair sur ce point.

Et d'ailleurs, lorsque nous avons été consultés sur ce règlement, les magistrats communaux par le biais de l'ACG, nous avons dit : Et comment on va faire pour vérifier que tous les Conseillers municipaux peuvent bien participer en visioconférence. Ce n'est pas toujours évident !

Ici nous avons un budget pour que vous soyez équipés en informatique, mais dans certaines communes ça n'existe pas. Et on ne sait pas toujours si le Conseil municipal a la connexion et la technique nécessaires pour pouvoir participer en visioconférence.

Donc, il est faux d'exclure le Conseil administratif du fonctionnement du Conseil municipal, sous prétexte que nous sommes le Conseil administratif.

Nous participons aux séances, nous avons la responsabilité du bon fonctionnement des institutions onésiennes, du bon usage de ses locaux, du respect de la loi dans ceux-ci.

C'est nous qui sommes responsables, par exemple, du non-respect des normes de sécurité, et à ce titre, il est normal que nous y soyons associés.

Maintenant, encore une fois c'est votre règlement. Sur les règles de fonctionnement, vous pouvez revenir en commission, vous pouvez revoter autre chose.

Moi, je m'étonne un petit peu que lorsque l'on a un rapport qui a été bien fait et qui a bien expliqué les enjeux, eh bien on profite d'une faute de plume en fait, pour refaire le débat.

Mais j'en prends bonne note, ça nous apprendra, on n'avait qu'à pas faire une faute de plume.

Et puis la prochaine fois peut-être que l'on sera aussi moins cléments avec les erreurs des uns et des autres, parce que cela peut nous arriver à tous d'en commettre.

Le Président (MCG) : Merci Madame la Conseillère administrative pour ces précisions. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de délibération 2317.

Que celles et ceux qui approuvent l'amendement du groupe PLR, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent l'amendement du PLR, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

On a 24 votes et on est 25. Je recommence.

S'il vous plaît, que celles et ceux qui acceptent la proposition d'amendement du PLR, veuillez lever la main.

9... je ne comprends pas, il y en a 1 de moins qu'avant. Un changement d'avis... entendu.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

L'amendement du projet de délibération 2317 est refusé par 12 non, 9 oui et 4 abstentions (25 votants).

Monsieur RITTER vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Oui, j'ai une remarque à faire, parce qu'il y a une personne avant qui avait voté pour et qui s'est abstenue entre-temps. Je trouve un peu dommage.

Le Président (MCG) : C'est son droit. On peut acheter un objet et puis le rendre si on n'en est pas content au bout de trois jours.

M. RITTER (EVL) : Ok, je prends note.

Le Président (MCG) : Nous allons voter le projet de délibération 2317.

Je sou mets le projet de délibération 2317 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de le lire. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet 2317, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération 2317 est approuvé par 12 oui et 9 non et 3 abstentions, une personne n'ayant pas voté. (25 votants).

Délibération N° 2317 dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 17

Vu le règlement du Conseil municipal du 4 février 2003 et ses modifications ultérieures

Vu la demande du Conseil municipal de réviser ce règlement.

Vu la commission ad hoc constituée à cet effet lors de la séance plénière du 18 juin 2019

Vu les séances de cette commission des 30 septembre 2019, 28 octobre 2019, 28 novembre 2019 et 3 février 2020 ainsi que le rapport RCM-1-1548 du 14 février 2020

Vu la situation sanitaire qui n'a pas permis de traiter ce projet en séance plénière jusqu'à la fin de la législature, le projet a été repris avec la nouvelle commission Citoyenneté, communication et pétitions le 22 septembre 2020

Vu le rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions du 22 septembre 2020 (CCP-1556)

Vu le tableau des modifications annexé à la présente délibération et expliquant l'ensemble des modifications

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 12 oui, 9 non et 3 abstentions sur 26 Conseillers municipaux présents (1 personne n'a pas voté)

1. *D'annuler la délibération 2292 du 10 novembre 2020*

2. *D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération*

3. *De fixer son entrée en vigueur le lendemain de l'approbation du Département chargé des affaires communales»*

**14) Rapports de commission – Mention de l'appartenance aux groupes lors des votes
(projet de délibération 2312)**

Le Président (MCG) : Ce projet de délibération nous est présenté par le groupe socialiste. Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur Patrick STURCHIO, pour qu'il nous présente le projet.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, comme le groupe socialiste l'indiquait dans l'exposé des motifs, c'est pour une meilleure compréhension de ce qu'il se passe en commission, afin, ensuite justement quand ça revient en plénière, de pouvoir avoir des débats plus courts et plus précis et non pas des divergences ou refaire des débats qui auraient dû avoir lieu en commission.

Et je tiens à préciser un point important, cette pratique est totalement compatible avec le secret de commission puisqu'elle s'applique au Parlement cantonal. Merci, Monsieur le Président.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. D'abord, je souligne que pour la transparence, on peut laisser la presse entrer au lieu d'interdire la presse et de vouloir nommer les commissaires, c'est un peu à contresens pour moi, c'est une autre conception, hein !

Maintenant, je trouve que c'est une curieuse idée. Beaucoup de ces projets de motion qui arrivent sont très ... manquent d'objectivité.

Au prétexte de transparence, on veut donner les noms des commissaires, ce qui importe, pourquoi ? Pardon des groupes qui ont voté le préavis. Pourquoi ?

Ce qui importe c'est ce que la commission va voter, ce n'est pas que truc, chose ou machin vote telle ou telle chose.

On veut savoir combien de personnes ont donné le préavis et c'est tout. Si c'est pour nommer les gens au Conseil municipal pour dire : hein, t'avais voté oui et puis maintenant tu votes non, ça n'apporte pas grand-chose à mon sens.

Les gens sont effectivement libres de leurs votes, de leurs opinions, de changer d'avis. Il y a une petite phrase qui dit que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis, je ne sais pas si c'est vrai, mais c'est un petit adage.

Je ne vois pas l'intérêt d'un tel projet de motion et le groupe Écho Vert'Libéraux va tout au moins se refuser ou tout au moins s'abstenir dans un tel projet. Merci Monsieur le Président.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Donc, je suis d'accord avec ma préopinante, parce que je me pose la question. Est-ce que le fait de savoir l'avis d'un groupe peut-il faire changer votre avis ?

Moi je pense que ce serait beaucoup plus judicieux si on veut faire cela, c'est de se concerter entre les partis, les chefs de groupe par exemple, et ce serait beaucoup donc... on gagnerait du temps et voire même de l'argent.

Pour ces raisons, le groupe MCG ne peut pas faire un bon accueil à ce projet de délibération.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Écoutez, moi, bon, bah, j'entends, je parlerai plutôt par expérience.

C'est vrai que quand on reçoit un PV de séance de commission et puis que l'on voit qu'il y a 4 oui, 5 non, etc., j'ai remarqué, enfin je me disais des fois, mais c'est qui qui a voté ? C'est la gauche, c'est la droite ?

Parce que cela dépend. Si c'est mon groupe qui a voté oui, je vais le soutenir même sans lire, et puis si c'est la droite, la gauche est minoritaire dans ce cas-là, je vais quand même le lire, parce que je suis quand même pragmatique et puis j'aimerais savoir pourquoi il y a une opposition gauche droite, comme ça.

Donc, c'est vrai que dans certains cas, bon ce n'est pas très important j'entends hein, je peux vivre sans, mais j'entends c'est vrai que dans certains cas c'est intéressant de savoir qui, quel groupe, parce que contrairement à ce que j'ai entendu, ce ne sont pas les noms, on s'en fiche des noms, ce sont les groupes qui sont importants de savoir si c'est la gauche, la droite, le centre, etc.

Et ça peut influencer sur le fait que l'on va lire ou pas, ou faire confiance directement au groupe puisque l'on voit qu'il y a une majorité de gauche, on se dit bon c'est ok, et puis s'il y a une majorité de droite, bon on se dira pourquoi et puis on va peut-être lire plus précisément.

Mais ça c'est simplement une question d'expérience où je peux le dire que dans certains cas ça aurait été intéressant, mais j'entends on peut faire sans.

Mais c'est pour cela que c'est vrai que ce n'est pas très important, mais voilà, donc des fois ça peut être utile.

C'est pour cela que personnellement, moi je soutiendrai cette proposition.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors, bon Denis a un peu donné notre position, mais du coup nous on est favorable, le groupe des Verts, puisque cela permet plus de transparence sur les votes et c'est vrai que cela ne va pas porter préjudice plus que cela, on est favorable à ce projet. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais poser, si vous pouvez demander aux auteurs de ce projet de résolution, pourquoi ne pas avoir fait une modification de notre règlement, puisque le règlement traite le travail des commissions en particulier, aussi des rapports.

Je ne comprends pas très bien le sens de ce projet de délibération qui ne sera pas soumis au référendum.

Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt transformer ce projet de délibération en modification de notre règlement du Conseil municipal ?

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors déjà je ne vois pas quand on aurait refusé la presse, Madame KELLER, vous n'avez pas dû comprendre le débat précédent.

Et puis là visiblement, vous n'avez pas lu l'exposé des motifs, puisqu'il est clairement indiqué que sans pour autant déclarer que l'on a changé d'avis sur la base d'autres arrangements, ce qui est évidemment possible, sous-entend que l'on peut changer d'avis et on peut changer de vote pendant la plénière.

Et puis ici l'anonymat est toujours maintenu puisque l'on parle de groupes et pas de commissaires, merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse parce que la remarque de Monsieur PASQUIER était tout à fait louable. Et comment vous comptez faire pour modifier justement ça, si ça se fait, si c'est voté, ce projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Disons que, à partir du moment où ... de deux choses, l'une, soit c'est une prise de position du Conseil municipal et sur les règles de base, elle s'applique à elle-même et au pire, le SAFCO nous dira : On a pris bonne note de votre décision, mais ce n'est pas une délibération c'est une résolution. Et puis, il la déclassera, ce qui arrive de temps en temps, hein, ce qui n'est pas du tout un problème en soi.

Soit effectivement, il faut le mettre dans le règlement du Conseil municipal.

Mais les deux, enfin, je veux dire, moi ce que je vous propose c'est que si tout le monde reconnaît les règles du jeu, il n'y a pas forcément besoin que ce soit dans le Conseil municipal, parce que, moi j'ai regardé un petit peu dans le règlement, même l'actuel ou le futur, hein, c'est égal. Il n'y a pas grand-chose sur le contenu des rapports.

Donc, en fait vous savez que dans certaines communes, il n'y a pas toujours de rapports, en fait, à part ça !

Il y a des rapports aux comptes dans certaines communes uniquement, mais pas de rapports écrits dans toutes les communes.

Donc, voilà, ce n'est pas forcément que l'on doit mettre dans le règlement. C'est une règle qui s'applique au Conseil municipal, pour lui-même, et puis voilà.

Et puis si ce n'est pas fait, eh bien on tirera les oreilles au rapporteur ou on lui demandera de préciser oralement lors de son complément de rapport.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Mais ça ne pourrait pas être... est-ce que, je ne sais pas si l'auteur de ce projet de délibération serait d'accord de transformer en projet de résolution, et puis comme ça, en disant que le Conseil municipal estime que dans les prochains rapports de commission le nom des groupes doit apparaître, et puis ça serait tout simple et puis terminé.

C'est une proposition, je ne sais pas, il faut voir avec l'auteur du projet.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Juste pour répondre à Monsieur PASQUIER que justement s'il veut modifier le règlement, il faut passer par un projet de délibération, merci.

M. PASQUIER (PLR) : Monsieur le Président, si je comprends les propos de Monsieur STRUCHIO, il souhaite modifier le règlement.

M. STURCHIO (S) : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je répondais à votre question, merci.

Le Président (MCG) : Entendu, passons. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2312.

Je sou mets le projet de délibération 2312 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération 2312 est approuvé par 15 oui et 10 non (25 votants).

Délibération dont la teneur est la suivante :

«Vu le désir de transparence et de cohérence des conseillers municipaux au sujet du travail effectué en commission

Vu le besoin d'une information claire et exhaustive au sein des différents groupes, en vue de la préparation des séances plénières

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 15 oui et 10 non sur 26 Conseillers municipaux présents

- 1. De faire figurer dorénavant, sur les rapports de commission, la provenance des différentes voix en indiquant le nombre de voix par groupe lors des votes.»*

Je vous propose une pause de 10 minutes.

Nous reprenons la séance. Passons maintenant à des motions approuvées par le Conseil municipal. Je vous rappelle que nous prenons acte des réponses et qu'elles ne font pas l'objet d'un vote.

15) Réponse du Conseil administratif à la motion 349 du 08.09.2020 "Sécurité municipale post-COVID – Renforcer les collaborations"

Le Président (MCG) : Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la parole ? Non. Monsieur PASQUIER vous avez la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, j'aimerais ici remercier le Conseil administratif de sa réponse sur cette motion.

J'ai pris note effectivement des difficultés rencontrées avec le canton, avec la Police cantonale.

Il est même écrit dans votre réponse : « Les demandes de collaboration avec la Police cantonale en ce qui concerne notamment les contrôles LCR ou sur des points fixes de nuisances sont souvent inutiles ». C'est surprenant.

Il est écrit plus loin : « Force est de constater que le bilan est pour le moins mitigé. En effet, les contrats locaux de sécurité mobilisent beaucoup de personnel communal pour peu de résultats. Les contrôles de circulation convenus sont souvent annulés au dernier moment faute d'effectif disponible à la Police cantonale. De plus, les agents de Police cantonale qui effectuent des patrouilles avec les APM sont souvent démotivés et n'apportent pas un réel soutien au personnel communal. Certains contrôles routiers proposés par les communes sont imposés par la Police cantonale à des horaires inadaptés donc partant inutiles. »

Cette situation est effectivement préoccupante, voire inadmissible. Je peux vous assurer que je relayerai ces informations auprès du Grand Conseil prochainement, je vous remercie.

«MOTION»

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 21 oui, 2 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De présenter un bilan de l'action de la police municipale en lien avec l'application de l'Ordonnance fédérale 2 COVID-19 et des directives cantonales, en particulier sous l'angle de la collaboration avec la police cantonale.*
2. *De présenter l'état de la situation sécuritaire à Onex, en précisant les principales infractions commises dans la commune relevant de la compétence de la police cantonale et les principales infractions relevant de la compétence de la police municipale.*
3. *D'établir sur cette base des propositions de renforcement de la collaboration avec la police cantonale, avec les polices municipales des communes limitrophes et avec les travailleurs sociaux.*
4. *De proposer un contrat local de sécurité.*
5. *De proposer une stratégie pour les campagnes de prévention.*
6. *De proposer une politique de recrutement au sein de la police municipale qui respecte la diversité de genre et d'origine.*

* * *

RÉPONSE

Comme vous pourrez le découvrir à la lecture du rapport d'activité, à Onex, entre mars et mai 2020, comme dans toutes les communes, il a fallu s'adapter à de nombreux changements. L'apparition de la Covid-19 et les mesures prises pour lutter contre sa propagation ont apporté, instantanément, une nouvelle réalité pour la commune. En urgence, il a fallu mettre en place une organisation de crise, définir les prestations essentielles à maintenir, répondre aux besoins des plus fragiles et développer de nouveaux outils de communication pour l'administration.

Les missions prioritaires – sécurité publique, levée des déchets et salubrité de l'espace public, social et Plan de solidarité - ainsi que la sécurité des bâtiments communaux ont été assurées. En réaffectant les collaboratrices et les collaborateurs et en protégeant celles et ceux qui devaient l'être, les prestations se sont organisées à distance.

L'action de la police municipale (point 1 de la M/349)

En particulier en ce qui concerne l'action de la police municipale, dès le 19 mars 2020, les polices municipales du Canton ont été réquisitionnées par le Canton et mises sous la conduite de la police cantonale jusqu'au 30 juin 2020 formellement.

Alors qu'en cette période, l'équipe de la police municipale était confrontée à des grandes difficultés en termes d'effectif (plusieurs collaborateur.trice.s considéré.e.s comme "vulnérable" au sens de l'O-Covid 2) et de missions (patrouilles préventives, respect des mesures de confinement, multiples appels citoyens de dénonciation de non-respect de ces mesures, regroupements dans l'espace public), la "collaboration" avec la police cantonale s'est très souvent résumée à des directives et contre-directives changeant tous les jours

ainsi qu'à l'obligation de fournir une patrouille de deux agents motorisés par rives, qui n'a que très rarement été effectivement sollicitée par le dispositif cantonal.

Sans compter les missions supplémentaires assumées par la police municipale comme la récolte des bulletins de vote, la gestion de l'anxiété de la population rencontrée, la délivrance des prestations administratives à distance ou la gestion de l'approvisionnement et la distribution des moyens de protection individuels (gel hydroalcoolique, masques, gants) pour l'ensemble du personnel communal.

Dans cette perspective, le bilan est que la police municipale, comme tout le personnel de l'administration communale, a démontré un sens du service à la population, une grande capacité d'adaptation et une flexibilité à la hauteur de la situation. Sur le terrain de la collaboration avec la police cantonale, les plus-values sont inexistantes.

Situation sécuritaire sur la Commune (point 2 de la M/349)

Les compétences sont réparties dans le dispositif législatif cantonal.

Les compétences exclusives de la police cantonale portent sur les cambriolages, les affaires de drogue, les violences domestiques. D'après les statistiques fournies par la police cantonale annuellement, les courbes sont stables.

Les compétences de la police municipale sont celles qui sont décrites à l'art. 5 de la Loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) F 1 07 :

- *la sécurité de proximité, soit de la prévention des incivilités et de la délinquance*
- *du contrôle de l'usage accru du domaine public*
- *de la lutte contre le bruit*
- *du maintien de la tranquillité publique*
- *de contrôles en matière de circulation routière*
- *de la prévention et de la répression en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les détritrus, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage*
- *de la répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants*
- *de la répression des infractions à la législation sur les étrangers.*

La situation sanitaire et les restrictions qui l'accompagnent ont provoqué une surutilisation des espaces publics, notamment les parcs de la Commune, ce qui engendre des nuisances sonores ainsi que du littering. Depuis la reprise des patrouilles intercommunales début juin, la situation s'est grandement améliorée mais reste à surveiller attentivement.

Collaboration avec les partenaires réseau (point 3 de la M/349)

La collaboration avec les travailleurs sociaux est déjà très active, que ce soit ceux de la FASe ou des autres services communaux (Social, santé et enfance ou Action citoyenne) des échanges réguliers d'informations sont effectués, notamment lors des CICO (Cellule d'information et de coordination d'Onex, réunissant mensuellement : la police municipale, la police de proximité cantonale, le responsable secteur de la FASe, un.e représentant.e des Directions d'établissements primaires d'Onex, un.e représentant.e du service Social, santé et enfance, un.e représentant.e du service Action citoyenne, une représentante du Conseil administratif).

La collaboration avec les polices municipales des communes limitrophes est une réalité forte et déjà bien ancrée à Onex, puisque depuis la mise en place des patrouilles intercommunales en 2008 celle-ci est effective sur le terrain mais également consacrée dans des conventions de collaboration intercommunale validées par le Canton (entre les communes d'Onex, de Lancy, de Plan-les-Ouates et de Bernex (incluant la commune de Confignon)).

Des contrôles circulation sont régulièrement réalisés avec la collaboration des communes de Lancy et Bernex. Lors des patrouilles intercommunales, nous pouvons compter sur le soutien des agent.e.s des communes de Plan-les-Ouates et Bernex.

Les demandes de collaborations avec la police cantonale en ce qui concerne notamment les contrôles LCR ou sur des points fixes de nuisances sont souvent inutiles. En effet, les patrouilles de police cantonale sur notre rive sont souvent occupées sur des tâches urgentes. Par contre, la collaboration avec la police de proximité cantonale (îlotiers et enquêteurs de sécurité publique du poste de Lancy-Onex) est satisfaisante.

CLS (contrat local de sécurité) (point 4 de la M/349)

Lors de la mise en place des contrats locaux de sécurité, la Ville d'Onex, bien qu'entreprise par les autorités cantonales sur ce point, a renoncé à mettre en place ce dispositif, sur préavis du service et essentiellement en raison d'effectifs insuffisants.

Néanmoins, notre collaboration étroite avec les polices municipales de Plan-les-Ouates et Lancy, nous permettent de bénéficier de leur retour d'expérience sur ces CLS.

Force est de constater que le bilan est pour le moins mitigé. En effet, les CLS mobilisent beaucoup de personnel communal pour peu de résultats. Les contrôles de circulation convenus sont souvent annulés au dernier moment faute d'effectifs disponibles à la police cantonale. De plus, les agents de la police cantonale qui effectuent les patrouilles conjointes avec les APM sont souvent démotivés et n'apportent pas un réel soutien au personnel communal. Certains contrôles routiers proposés par les communes sont imposés par la police cantonale à des horaires inadaptés, donc partant inutiles.

Dans ce contexte, la Ville d'Onex n'entend pas signer de contrat local de sécurité, considérant que ceux-ci ne sont ni nécessaires ni suffisants à une collaboration efficace et pragmatique entre les polices de proximité cantonales et municipales.

Stratégie pour des campagnes de prévention (point 5 de la M/349)

La prévention, essence même de la mission de la police municipale, est souvent affaire de communication et la communication doit continuellement être adaptée au destinataire du message de prévention. Par conséquent, il semble évident qu'il y a autant de stratégie de prévention qu'il y a de campagne de prévention et il ne nous semble pas utile d'avoir une stratégie de campagne de prévention unique, mais plutôt de miser sur une flexibilité, une adaptabilité, ainsi que sur l'appui du réseau de partenaires institutionnels en fonction de l'objectif de prévention ciblé.

Par exemple, la police municipale effectue régulièrement des présentations en collaboration avec la police cantonale au sein des prestations destinées aux seniors organisées par le service Social, santé et enfance, afin de sensibiliser les personnes âgées

aux dangers qu'elles encourent spécifiquement. Les agent.e.s restent également attentifs aux personnes qui accompagnent nos seniors afin d'éviter les arnaques qu'ils pourraient rencontrer.

S'il s'agit de sensibiliser les jeunes sur les dangers de l'alcool au volant, c'est en collaboration avec la FASe que les polices municipales de Bernex et Onex sont intervenues ces dernières années.

Politique de recrutement (point 5 de la M/349)

Il n'aura pas échappé aux auteurs de la motion que, malgré leur amendement visant à supprimer l'engagement de tous nouveaux postes, le Conseil municipal a suivi le Conseil administratif dans sa proposition de porter au budget 2021 deux nouveaux postes d'agent.e.s de police municipale à 80%.

Ce choix de 80% est un choix assumé par le collège des Magistrates afin de favoriser la conciliation vie-privée-vie-professionnelle dans un métier encore majoritairement masculin et où la conciliation avec les responsabilités parentales est souvent difficile (horaires irréguliers, travail du soir, du week-end, etc.).

Comme expliqué en commission des finances, ces deux 80% sont proposés en priorité aux agentes en place, puis aux agents en place et enfin publiés ces derniers jours à l'externe en visant également à attirer des agentes sur un marché où il n'y a pas de chômage.

Concernant la diversité d'origine et considérant que ce métier est ouvert aux étrangers titulaires d'un permis d'établissement (art. 1 let. d RAPM), au contraire de la police cantonale, le Conseil administratif ne voit pas comment favoriser la diversité d'origine au sein du recrutement sans entrer dans une discrimination interdite par la loi.

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal et les auteurs de la motion pour leur intérêt sur le travail de l'administration communale en général et celui du service de la Sécurité en particulier.

Le Conseil administratif »

* * *

16) Réponse du Conseil administratif à la motion 350 du 08.09.2020 "Pollution par les mégots de cigarettes"

Le Président (MCG) : Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président, volontiers. Je voulais remercier les auteurs de cette motion.

C'est effectivement un point très important que cette question des mégots de cigarettes qui polluent notre environnement. Comme non fumeuse j'y suis particulièrement sensible.

Je dois relever que la réponse est un peu brève. Lorsque j'ai vu ce que notre service proposait, je me suis dit qu'il faudrait absolument approfondir les actions que nous pourrions entreprendre pour limiter le nombre de mégots de cigarettes ou sur l'attitude en fait de la population à l'égard de ces mégots de cigarettes.

Il faut souligner que le Service exploitation est actuellement un peu en transition, en raison du départ du chef de service d'une part et toujours assumée par un autre chef de service en ce qui concerne la voirie.

C'est la raison pour laquelle dans la réponse qui vous est faite il y a vraiment... nous prenons acte de la difficulté que représentent les mégots de cigarettes, nous avons analysé qu'il s'agit plutôt d'un problème d'éducation visiblement. Les comportements sont encore plus nuisibles qu'avec d'autres déchets où la population commence à comprendre qu'il faut trier son papier, qu'il faut jeter le PET dans les poubelles adéquates.

Le Service de la voirie a observé au contraire qu'avec les mégots de cigarettes, le comportement, la réaction, le réflexe c'était de le jeter par terre.

Et il y a une problématique supplémentaire c'est que, au lieu de le jeter dans la poubelle, en fait il faut éteindre un mégot de cigarette. Donc, pour ne pas prendre le risque que l'intérieur de la poubelle flambe, le réflexe est de le jeter par terre comme ça on ne prend pas de risque, ou alors de l'écraser sur le bord d'une poubelle ce qui a amené, depuis quelques mois déjà, que notre Service de la voirie a changé les commandes des poubelles qu'il opère et d'y ajouter un cendrier, de façon à ce que vraiment les cigarettes puissent être éteintes avant d'être jetées.

Mais c'est certainement tout à fait insuffisant et nous pensons que nous devons faire une vraie action de sensibilisation auprès de la population pour lui permettre de réaliser à quel point l'impact sur l'environnement est important.

Douze ans pour qu'un mégot de cigarette soit réabsorbé... La pollution des eaux, enfin les chiffres sont vraiment dramatiques. Et l'impression c'est que la population n'en est pas consciente. Merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie Madame KLEINER sur le constat sur la réponse, je le partage.

Je veux juste sortir un point que j'ai adoré. C'est quand la Ville de Rolle a fait des flyers. Je suis très content que vous ne suiviez pas cette piste-là parce que si c'est pour distribuer des flyers qui arrivent directement aux déchets, je trouve que c'est vraiment une aberration.

Pour le reste de votre constat, oui la réponse est un peu courte. Mais vu vos explications, cela me rassure beaucoup. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Merci Madame KLEINER pour ces explications et puis ces précisions, parce que quand j'ai lu la réponse, je me suis dit eh bien dis donc les mégots de cigarettes ce n'est pas la tasse de thé de la commune, ce que je peux comprendre j'entends.

Mais voilà, donc, nous avons 300 poubelles, 50 seulement équipées de cendriers, et on a l'air de dire là-dedans que oui bon ben quand on changera ces poubelles qui sont pour

certaines même qui sont neuves etc., on mettra des cendriers. Mais cela peut prendre beaucoup de temps.

Ensuite, quand je lis que la commune de Rolle a.., par son action, ne voulait pas continuer, parce que cela lui demandait beaucoup d'énergie, tout ça.

Moi, je ne demandais pas autant. Je ne demandais pas de distribuer des flyers. Je ne demandais pas de distribuer des cendriers. Je demandais simplement de mettre des affiches, ne serait-ce qu'aux poubelles où il y a les cendriers pour que les gens soient conscients.

Madame KLEINER l'a bien relevé, c'est une habitude qu'il faut prendre. C'est une habitude que les gens doivent prendre conscience qu'ils ne sont pas les seuls à jeter leurs mégots de cigarettes par terre, dans le caniveau, etc.

Et que ces mégots de cigarettes ne vont pas s'envoler, disparaître comme cela dans la nature, se dissoudre. Parce qu'avant de dissoudre, oui c'est 12 ans pour qu'il disparaisse physiquement, mais c'est très rapidement qu'il va mettre tous les poisons que contient ce mégot. Et ça c'est un gros problème.

Ces mégots qui viennent déjà depuis le Valais, que voilà, qui viennent s'accumuler et tout ça qui finit bien sûr dans la mer. Car, je le rappelle et il faut être bien conscient que ce qui va dans les eaux de pluie ne passe pas dans une station d'épuration. Et ce que l'on met dans les égouts part directement dans le Rhône.

Alors, je crois que c'est important, Madame KLEINER m'a assuré sur la volonté quand même de la commune de vouloir faire quelque chose et j'ai aussi lu cette motion attire l'attention, etc., du Secteur développement durable prochainement renforcé, le Service exploitation propose d'analyser la pertinence.

Oui c'est une pertinence. J'espère qu'il va justement et là je serai aussi attentif à ça, qu'il y aura pertinence de faire une action. Je le répète, il n'y a pas besoin de faire des flyers, des cendriers, mais ne serait-ce que déjà au moins des affiches.

Si Rolle a arrêté, est-ce que l'on n'aurait pas éventuellement leur proposer de leur racheter ces cendriers ou leurs affiches, enfin ce qu'ils avaient éventuellement à disposition. Je pense ces cendriers mobiles où ils avaient mis ces affiches. Bon, je ne sais pas si cela a été fait, je ne le pense pas vu la réponse.

Mais, enfin bon. Je fais confiance à Madame KLEINER qui est aussi apparemment consciente du problème pour que dans les ... à court terme, ce problème va être pris en compte dans la commune. Merci.

«MOTION

Sur 137'000 mégots jetés au sol chaque seconde à travers le monde, 40 % échouent dans les océans. Les composants chimiques sont libérés en moins d'une heure au contact de l'eau. Un seul mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau, contamine notre faune et, tout au bout de la chaîne, mène à une possible ingestion par les humains.

A Onex, certains endroits (bancs publics, arrêts de bus, lieux de rassemblement, espaces pour enfants, etc.) sont souvent jonchés de mégots qui vont finir dans les eaux de pluie et ensuite dans le Rhône.

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Verts

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 27 oui et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier la possibilité de diminuer cette pollution en installant par exemple des cendriers publics et en sensibilisant les fumeurs par des panneaux sur la pollution qu'ils engendrent en jetant leurs mégots par terre.*

* * *

RÉPONSE

Les mégots de cigarette peuvent être comparés au littering, soit, à l'abandon des déchets, intentionnellement ou par négligence, dans les rues, sur les places, dans les parcs et dans les transports publics, sans utiliser les infrastructures prévues. Les causes de ce phénomène sont nombreuses, parmi lesquelles, un manque de connaissance sur le circuit parcouru par ce déchet, à savoir que 40% des mégots jetés au sol échouent dans les océans et qu'un mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau.

Il y a actuellement plus de 300 poubelles réparties sur l'ensemble de la commune, vers les lieux de rassemblement, près des bancs publics, aux arrêts de bus, dans les places et les parcs publics, ainsi que le long des trottoirs.

Parmi elles, une cinquantaine sont équipées de cendriers. A la base, le service exploitation n'avait pas jugé nécessaire d'équiper ces poubelles avec des cendriers. Cependant, le besoin s'étant ressenti, dorénavant nous équipons, au fur et à mesure de leur remplacement ou des nouvelles installations, toutes nos poubelles de cendriers.

Nous avons contacté la commune de Rolle, son action ne consistait pas uniquement à l'installation de panneaux devant les cendriers, mais également à la distribution de flyers et de cendriers de poches. Au vu de l'énergie, du coût et des ressources que cela a engendrés, il s'avère que l'expérience n'a pas été concluante. Néanmoins, cette commune a augmenté le nombre de poubelles équipées de cendriers, opération que nous avons déjà entamée, tel qu'expliqué ci-dessus.

Cette motion attire l'attention sur un réel problème de pollution, accompagné du secteur développement durable, prochainement renforcé, le service exploitation propose d'analyser la pertinence d'une action de sensibilisation.

Le Conseil administratif »

* * *

17) Renforcer le lien social (projet de motion 360)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'une nouvelle motion déposée par les groupes des Verts et Écho Vert'Libéraux. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame Arta VESELI, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Préalablement je tiens à préciser que cette motion répond à des prérogatives de la population onésienne.

En effet, on l'a notamment vu dans la dernière commission des pétitions, puisqu'une pétitionnaire est venue nous parler de l'usage accru de la rue au sens large par des jeunes, donc, j'entends parcs, etc.

Pour vous expliquer un petit peu les travailleurs sociaux hors murs sont des éducateurs qui vont à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent. Donc, ils n'attendent pas que les jeunes viennent à eux dans les maisons de quartier par exemple.

L'idée étant vraiment que ces éducateurs puissent intervenir auprès de ces jeunes, de sorte à créer du lien et de pouvoir les orienter et les aider si besoin.

Et ceci aussi en lieu et place des policiers par exemple qui ont un rôle plus répressif, alors que l'idée dans ce cas serait essentiellement collaborative.

Après l'idée aussi est d'étudier la question à la Commission citoyenneté communication et pétitions, afin de prendre connaissance de la réalité du terrain avec le BUPP, donc ce sont les travailleurs sociaux qui sont actifs actuellement sur la Ville d'Onex, le fonctionnement de ceux-ci dans notre commune, ce qui pourrait éventuellement être mis en place et, enfin, le financement d'un tel projet avec les acteurs qui sont impliqués dans le financement.

Voilà, c'est à peu près tout, je vous remercie et je réponds à vos questions si besoin.

Mme DIOP (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, pour revenir à la motion d'Arta, sa motion est bonne. Il y a une vraie problématique par rapport à ça, on en est conscient, c'est tout.

On est sûr que l'on doit faire des choses pour les jeunes à Onex, mais on ne peut avoir une solution toute faite aujourd'hui.

Donc, l'idée serait de pouvoir avoir un panel de ce qui existe et des synergies qui pourraient être faites.

Donc, pour ces raisons nous souhaiterions renvoyer cette motion en commission et puis en parallèle aussi étudier la pétition dont elle a fait part avec Madame ZINNANTI.

Lors de cette commission, on pourra inviter le Service action citoyenne et aussi les travailleurs hors murs, afin de mieux travailler cette motion et en discuter ensemble. Voilà, je vous remercie.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors déjà, je tiens juste à dire que ce n'est pas du tout une solution toute faite. C'est une motion, donc c'est une

analyse de la situation, avec une réponse, et l'idée aussi c'est de travailler sur cela en commission.

Je ne prétends pas avoir la réponse ni la solution, je donne une solution. Si vous en avez d'autres qui fonctionnent aussi, elles sont les bienvenues évidemment. Voilà, merci, je tenais juste parce que ce terme m'a un peu dérangée.

M. PASQUIER (PLR) : Oui, Monsieur le Président, cette motion est effectivement très intéressante, c'est presque dommage de l'envoyer directement au Conseil administratif.

La proposition de l'étudier et d'avoir la possibilité d'auditionner un certain nombre d'acteurs dans ce domaine-là au sein de la commission sociale me paraît intéressant.

Nous soutiendrons le renvoi à la commission si c'est la commission sociale sur cette motion.

Mme DIOP (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors je pense que cette motion devrait être renvoyée à la commission des pétitions, action citoyenne, je ne sais pas...

Le Président (MCG) : C'est la commission sociale pour le renvoi, non ?

Mme KAST : Non, en fait le vrai nom de la commission c'est citoyenneté, communication et pétitions, sauf erreur de ma part. Et c'est effectivement cette commission qui traite de la question, j'y étais parce que, en fait c'était perçu comme une question de sécurité, et puis en fait les résultats des travaux c'est qu'on va plutôt travailler justement sur les propositions qui sont ici évoquées dans cette motion.

Et c'est donc cette pétition qui traite justement la problématique de bruit autour du Gros-Chêne.

Donc, comme cette commission avait conclu ces travaux en disant on va auditionner justement les travailleurs sociaux hors murs, ça pourrait même être fait conjointement on peut dire. Enfin, cela servirait les deux objets. Cela servirait la motion et la pétition qui est en cours de traitement là-bas.

M. PASQUIER (PLR) : Monsieur le Président, plutôt que d'avoir l'avis du Conseil administratif, il paraît plus intéressant d'avoir l'avis sur cette proposition de renvoi par les auteurs de cette motion.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement préciser la commission que c'était, mais je crois que Madame KAST l'a fait.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de motion 360.

Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission citoyenneté, communication et pétitions, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez la main.

Le renvoi en commission Citoyenneté, communication et pétitions du projet de motion 360 est approuvé par 24 oui et un non (25 votants).

18) A l'écoute des PME onésiennes (projet de résolution 237)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'une nouvelle motion déposée par le groupe des Verts et les Socialistes. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur Denis PASCHE, pour qu'il nous présente le projet.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous connaissons tous les problèmes actuels pour les PME suisses et bien sûr peut-être pour les PME onésiennes.

Je crois que c'est une évidence que les petits commerces chez nous dans une commune sont quand même très importants. C'est un lieu de rencontre et pour la vie associative, je pense que c'est un élément indispensable.

Le but de cette motion était d'essayer de voir comment on pouvait aider.

Parce qu'il peut y avoir le petit commerçant qui est dans son coin, tout seul, et puis qui peut avoir des problèmes et sans savoir trop quoi faire, où aller, quoi demander, etc.

Et j'avais donc prévu cette motion pour justement voir de quelle manière on pourrait éventuellement les aider, les écouter.

J'ai appris que le parti socialiste voulait faire un projet de résolution aussi dans ce sens.

Nous avons donc mis en commun nos arguments et nos demandes. Et j'ai été d'accord de transformer donc ce projet de motion en projet de résolution, que je vous ai distribué en début de séance pour que vous voyez justement les différences que nous avons faites dans les considérants, par rapport à ce qui était prévu avant, et puis simplement donc que ce soit un projet de résolution.

Pourquoi un projet de résolution ? Ça permettait peut-être de répondre un petit plus rapidement à cette demande. Parce qu'un projet de motion, le Conseil administratif peut répondre dans un délai de 3 mois.

Il peut y avoir des urgences dans la commune. Il peut y avoir des petits commerçants qui sont vraiment dans le besoin.

Et je pense que le fait de prendre plutôt une résolution, laisse plus la liberté au Conseil administratif de s'attaquer au problème directement.

Voilà pourquoi je vous propose de transformer en projet de résolution avec ce qui a été mis dans le texte dans les considérants.

M. ISCHER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste dire que le parti socialiste soutient ce projet de résolution.

On pense en effet que c'est très important de soutenir l'activité commerciale à Onex, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho Vert'Libéraux, on est aussi pour soutenir ce projet de résolution.

Par contre, j'ai juste une petite question. Dans le texte tout au début c'est marqué petits commerces. Alors quelle est la définition d'un petit commerce ? Et pourquoi que les commerces ? Parce que le titre c'est à l'écoute des PME. Mais dans les PME, il n'y a pas forcément que des commerces. Je vous remercie.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je peux répondre que les petits commerces c'est vrai que c'est dans l'exposé des motifs, mais on parle de PME dans ce que nous allons voter.

Donc, les PME, ce sont les petites et moyennes entreprises. Maintenant, ce sera au Conseil administratif de voir où s'arrêtera la moyenne entreprise. La liberté de savoir ceux qui peuvent passer haut la main les problèmes connus du Covid ou ceux qui peuvent avoir des problèmes.

C'est vrai qu'il n'y a pas de chiffres, il n'y a pas de limites sur le chiffre d'affaires, mais je pense que les petites entreprises, les PME, les petits commerces sont plus touchés que les entreprises qui sont quand même plus grosses et qui ont les reins un peu plus solides.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Juste en relisant effectivement, moi j'ai l'impression que ce n'est pas que dans l'exposé des motifs. C'est bien marqué de faire une liste exhaustive des petits commerces, mais pas des PME.

Je me demande s'il ne faudrait pas modifier cela pour pouvoir prendre tout le monde en compte.

Le Président (MCG) : Monsieur PASCHE, souhaitez-vous mettre un amendement pour modifier cela ?

M. PASCHE (Ve) : Oui, c'est tout à... Mais alors je n'ai plus Oui, j'ai mis petits commerces onésiens. Oui, effectivement, mais, les PME, où vont s'arrêter les PME ?

Moi c'était surtout les petits commerces qui m'intéressaient. Un petit commerce est considéré comme une PME, c'est pour cela que j'ai parlé de PME. Mais c'était surtout les petits commerces qui sont... euh ceux qui ont deux-trois employés, dix employés, ou... etc.

Maintenant, je pense que le Conseil administratif a compris le but de cette résolution, et puis il va donc faire en sorte... je fais confiance au Conseil administratif pour cela.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens quand même à souligner, la résolution donc l'ouverture de Monsieur PASCHE pour faire une résolution et de rajouter nos points.

Sur les points que l'on rajoute, je tiens quand même à l'idée de soutenir les restaurateurs et puis les aider peut-être numériquement ou autrement.

Et surtout l'idée que l'on a à Onex c'est de les aider à faire l'accompagnement auprès des instances supérieures, par exemple cantonales ou fédérales, qui est très intéressant à Onex.

Comme on le sait, la Ville d'Onex n'est pas forcément la plus riche du canton. On n'a pas forcément les moyens de soutenir financièrement les gens, mais ce serait dommage que pour des problèmes administratifs, pour des problèmes autres, comme quoi les gens ne puissent pas avoir ces subventions.

Donc, ce point-là je le trouve très intéressant. Je remercie mon collègue de l'avoir noté. Parce que vraiment aider ces personnes qui devraient avoir une subvention, qui mériteraient une subvention, mais pour certains petits inconforts pour les demander à temps, pour remplir les demandes administratives qui ne pourraient pas le faire, je trouve que c'est très intéressant. Et je le remercie pour cela.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de résolution 237.

Je sou mets le projet de résolution 237 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet de résolution, veuillez lever la main.

Le projet de résolution 237 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

Résolution 237 dont la teneur est la suivante :

*«Vu que les petits commerces de proximité sont des acteurs indispensables d'une vie communautaire et d'une ville dynamique
Vu que la Covid-19 peut poser de graves problèmes sur le présent et l'avenir de certaines PME onésiennes
Vu que la commune est aussi responsable du bien-être de ses habitants comme de ses petits commerces
Sur proposition des Vert.e.s et du PS*

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considère

A l'unanimité des présents (25 votants)

QUE LE CONSEIL ADMINISTRATIF DEVRAIT

- *Faire une liste exhaustive des petits commerces onésiens*
- *Prendre contact avec eux*

- *Etre à l'écoute de leurs doléances ou problèmes dus à l'épidémie de la Covid-19*
- *Faire rapport au Conseil municipal sur les résultats de cette enquête*
- *Proposer des solutions pour éviter aux commerces durement touchés, de devoir mettre la clef sous la porte à cause de la Covid-19*
- *Financer un accompagnement auprès des petites entreprises onésiennes pour leur permettre d'accéder aux aides financières cantonales ou fédérales*
- *Proposer aux restaurateurs onésiens de les aider à numériser et diffuser leurs offres de restauration et/ou subventionner la livraison auprès de la population onésienne»*

* * *

19) Consolidons le réseau de pistes cyclables à Onex (projet de motion 362)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'une nouvelle motion déposée par le groupe socialiste et les Verts. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur Matthieu ISCHER, pour qu'il nous présente le projet.

M. ISCHER (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, c'est une proposition pour vraiment améliorer la sécurité des pistes cyclables et donc augmenter aussi la circulation entre les différentes communes.

En effet, on voit qu'aujourd'hui la population genevoise a vraiment envie d'utiliser le vélo. Mais la principale cause de dissuasion est le problème de sécurité.

Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, je pense que c'est important de soutenir cette motion pour faire avancer le vélo dans l'agenda et puis essayer d'éviter tout ce qui est pollution et de développer ce circuit cycliste. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR entend soutenir les initiatives en faveur de la mobilité douce.

Il entend néanmoins comprendre la vision globale de la cohérence pour son développement, ceci en regard notamment des dispositions et plutôt des motions déjà déposées lors des législatures précédentes et des intentions communiquées par notre Conseillère administrative en charge de l'aménagement, Madame YUNUS EBENER.

Aussi, pour nous permettre en début de législature de saisir l'ensemble des enjeux, non seulement ceux liés aux pistes cyclables, mais également ceux liés à la mobilité, à la sécurité des piétons, en particulier de nos aînés, de même que comprendre les enchevêtrements entre les projets cantonaux en la matière, le groupe PLR propose le renvoi de la motion à la commission d'urbanisme.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous allons soutenir ce renvoi en commission, d'autant qu'en lisant ce projet de motion, je me

demandais s'il ne fallait pas le transformer en fait en projet de résolution, plutôt qu'un projet de motion.

Alors un renvoi en commission c'est plutôt une bonne idée pour réétudier cela et puis peut-être faire une résolution qui sera plus forte qu'un simple projet de motion. Merci Monsieur le Président.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci Monsieur le Président. Pour nous, déjà une motion demande une réponse assez documentée.

Donc, on pourrait tout à fait se suffire d'une motion et ne pas aller jusqu'au renvoi en commission, ce qui n'empêche pas ultérieurement de rediscuter de ces enjeux en commission d'urbanisme. Je peux convoquer une commission si jamais.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de motion 362.

Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent le renvoi en commission, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le renvoi en commission du projet de motion 362 est refusé par 15 non, 9 oui et une abstention (25 votants).

Donc, le débat continue, d'autre prise de parole ? Oui, Monsieur ABBE-DECARROUX vous avez la parole.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Dans ces circonstances, le groupe PLR propose un amendement à la motion, de poser un 3^{ème} al. au Conseil administratif qui dirait « De présenter la vision globale de la mobilité douce, ceci en regard des motions déjà déposées lors des précédentes législatures et des besoins en la matière de tous ses usagers, c'est-à-dire de tous les usagers liés à la mobilité douce ».

Le Président (MCG) : Merci, je vous prie de me remettre votre amendement.

D'autre prise de parole ? Oui, vous avez la parole Monsieur BURCKHARDT.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous, vraiment le but avec cette motion c'était de s'intéresser à la question des vélos, plutôt de la mobilité cycliste et j'ai l'impression qu'il s'agit d'une toute autre motion si on pose un amendement comme vous le formulez, donc un autre sujet.

Cela ne veut pas dire que l'on ne se préoccupe pas des piétons et puis des autres usagers de la route.

En plus, c'est une motion qui a quand même été bien étudiée par le groupe des Verts et les socialistes, et puis que l'on a même fait relire pour avoir leur avis à Pro Vélo, pour avoir leur opinion.

Eux, ils ont une bonne vision de l'ensemble de la mobilité cycliste à Genève et elle me paraissait cohérente.

Donc, je ne vois pas l'utilité d'un amendement.

M. ISCHER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste dire que l'on soutenait les propos de Monsieur BURCHHARDT.

On pense qu'en effet c'est important d'aller de l'avant sur le vélo.

Le Président (MCG) : Excusez-moi, je crois que je n'ai pas entendu le début de la phrase.

M. ISCHER (S) : Je voulais juste dire que l'on soutient ce que venait de dire le représentant des Verts et que c'était une bonne idée d'aller de l'avant pour le vélo au début et on pourra s'attaquer aux autres dossiers aussi par la suite.

Le Président (MCG) : Merci. D'autre prise de parole ? Nous allons lancer le vote pour l'amendement du projet de motion 362.

Que celles et ceux qui approuvent l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

L'amendement du projet de motion 362 est refusé par 15 non, 8 oui et 2 abstentions (25 votants).

Donc, nous allons passer au vote du projet de motion 362.

Je sou mets le projet de motion 362 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. Un peu de silence s'il vous plaît, merci. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de motion 362 est approuvé par 21 oui, 3 non et une abstention (25 votants).

Motion 362 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'engouement de la population du Canton de Genève pour le vélo

Vu les efforts du Canton pour encourager les déplacements à vélo

Vu la volonté de la commune d'Onex de favoriser la mobilité douce

Vu que les pistes cyclables favorisent ladite mobilité douce

Vu la dangerosité de certains tracés cyclables

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes des Socialistes et des Vert.e.s,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 21 oui, 3 non et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

-De consolider au plus vite le réseau des voies cyclables de la Ville d'Onex sur la commune, selon un planning de réalisations pour les années prochaines en privilégiant autant que possible les pistes cyclables en site propre.

-D'étudier avec les communes voisines la réalisation prochaine d'un réseau intercommunal de pistes cyclables directionnelles, prioritairement sur l'axe Genève-Bernex.»

* * *

20) Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées (projet de motion 363)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'une nouvelle motion déposée par le groupe UDC. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame Zora MASÉ, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Euh... Zora c'est mon prénom, hein.

Le Président (MCG) : Ah oui ! Pardon, Madame MASÉ. Ça m'arrive souvent, je suis désolé.

Mme MASÉ (UDC) : Merci. Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, je serai brève.

C'est à l'occasion des nombreux stands que notre groupe tient à Onex, c'est à l'occasion des nombreuses occasions de récoltes de signatures pour initiatives, référendums, etc., que nous avons depuis quelques années déjà, que nous avons entendu beaucoup d'habitants d'Onex.

Il y a des doléances récurrentes qui viennent, notamment celles des bruits et autres nuisances provoquées par ce qui est mentionné dans notre projet de motion, à savoir il y a des habitants et des habitantes qui ne peuvent pas dormir la nuit, qui sont réveillées la nuit, plusieurs fois, par des personnes qui utilisent les bennes enterrées la nuit.

Il y a des personnes qui sont gênées par les dépôts d'encombrants qui se font notamment aux endroits des bennes enterrées.

La dernière doléance que nous avons entendue c'était au mois de novembre, donc il n'y a pas longtemps. Une habitante qui n'en pouvait plus de devoir enjamber des trucs aux endroits des bennes enterrées.

Ce qui nous a donné l'envie de faire ce projet de motion, c'est que cette habitante en plus de critiquer cette situation, elle nous a dit : « Mais la commune ne fait rien ! C'est comme ça depuis des années et la commune ne fait rien du tout. » C'est ce qui nous a incité à faire ce projet de motion, en espérant que la commune puisse faire quelque chose.

Nous vous remercions si vous vouliez bien donner un avis favorable à notre projet de motion, merci.

Mme DELÉVAUX (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe des Verts, on va soutenir la motion car effectivement c'est un problème récurrent et il y a souvent des déchets sauvages.

La commune a engagé un îlotier vert dont le rôle est notamment d'informer, de sensibiliser et d'inciter le public à la bonne gestion des déchets.

Donc, on se demande comment il pourrait être mis à disposition pour cette problématique et on se réjouit d'avoir la réponse du Conseil administratif. Merci Monsieur le Président.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes conscients qu'il y a pas mal de dépôts sauvages et en dehors des horaires dans les points de récupération.

Nous croyons aussi qu'une amélioration du graphisme de l'information affichée dans les panneaux installés à chaque point, aiderait beaucoup à réviser ce comportement.

Le groupe socialiste soutiendra ce projet de motion 363 et vous propose de voter sur le siège. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho Vert'Libéraux va aussi soutenir cette motion, je vous remercie.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de motion 363.

Je sou mets le projet de motion 363 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de motion 363 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

Motion 363 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Groupe UDC

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

A l'unanimité des présents (25 votants)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De trouver des mesures pour faire respecter l'interdiction de déposer des encombrants aux endroits des bennes enterrées (comme p.ex. la pose de panneaux bien visibles) indiquant cette interdiction, ainsi que les lieux / dates / horaires où l'on peut déposer les encombrants, ou toute autre mesure efficace.*
- *De trouver des mesures pour faire respecter les horaires de la pose des déchets dans les bennes enterrées (comme p.ex. des indications plus visibles que maintenant), ou toute autre mesure efficace.»*

* * *

21) Comptage de faune et développement de couloirs écologiques (projet de motion 364)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'une nouvelle motion déposée par le groupe des Verts. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame Cora BEAUSOLEIL, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. C'est une motion que nous déposons sous l'impulsion d'une de nos membres soucieuse de développer des couloirs écologiques efficaces qui serviraient réellement à la faune onésienne.

En effet, les couloirs écologiques sont mis en place stratégiquement pour servir aux animaux à traverser la rue et les routes, sans risquer d'être écrasés par les voitures et les vélos, par exemple.

Leurs emplacements doivent donc être stratégiques, répondre aux risques réels que subissent les animaux.

Nous vous demandons donc avec cette motion de soutenir l'action d'une citoyenne qui souhaite bénévolement se porter volontaire pour recenser et localiser les zones à risques,

en effectuant le comptage des animaux victimes de la route, afin ensuite de pouvoir sécuriser les endroits qui en auraient besoin avec des couloirs écologiques adaptés. Merci.

M.REVILLOD (S) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste aimerait soutenir la proposition du groupe des Verts et espère que vous ferez de même.

En effet, le géoréférencement des animaux, qu'ils soient vivants ou morts, est une très bonne idée et nous sommes décidés à le soutenir, pour autant que celui-ci demeure bénévole et qu'il ne faille pas pour le réaliser faire appel à un professionnel qu'il s'agirait de rémunérer.

Nous voulons à cet égard suggérer au groupe des Verts et à tous les intéressés qui souhaiteraient prendre part à ce projet, de réfléchir à l'élaboration d'un moyen astucieux, certains diraient smart, pour ce faire.

A cet égard, la ville de Zurich et celle de Lausanne utilisent par exemple chacune une application qui permet à tout un chacun de répertorier les incivilités et ainsi de favoriser le travail de la police et de la voirie.

Il ne serait certainement pas une mauvaise idée de décliner cette application pour remplir le but visé par cette motion.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste vous invite et réitère son invitation à réserver un accueil favorable à ce projet. Je vous remercie Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de motion 364.

Je sou mets le projet de motion 364 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.
Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.
Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

**Le projet de motion 364 est approuvé par 20 oui, 2 non et 3 abstentions (25 votants).
Motion 364 dont la teneur est la suivante :**

«Vu le besoin pour la faune de se déplacer

Vu le danger que représente le passage des routes

Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030

Vu le délai maximal de 2040 donné par le Conseil Fédéral pour une complète fonctionnalité de l'infrastructure écologique

Vu qu'un aménagement efficace pour assurer un passage sécurisé de la faune dans l'espace public doit avant tout se situer dans un lieu où il est réellement utile

Vu l'absence actuelle de relevés et localisations des accidents faune/trafic

Vu la visibilité évidente des restes d'animaux pour la population

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 20 oui, 2 non et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier la possibilité d'organiser un système de comptage et de localisation de la faune locale victime de la route.*
2. *D'étudier la possibilité de solliciter le concours des habitant.e.s d'Onex pour fournir les données.*
3. *D'informer la population du début de cette action.*
4. *De centraliser les données perçues sur une année civile.*
5. *De rendre publics les résultats à la fin du comptage.»*

* * *

22) Onex - Une ville adaptée aux seniors (projet de motion 365)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'une nouvelle motion déposée par le groupe PLR. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, pour qu'il nous présente le projet.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR à travers cette motion souhaite avec le soutien de ce Conseil municipal faire un focus sur nos seniors, les seniors à Onex.

Il est vrai que lors de la présentation des différents services cette année, nous avons pu observer, constater le grand nombre d'efforts qui sont déjà consentis par la commune au profit des aînés, au profit des seniors.

Aujourd'hui, nous le savons tous, dans les années à venir, le nombre de seniors va augmenter. Nous sommes dans celles et ceux qui font partie du baby-boom des années soixante qui vont se retrouver à la retraite.

A travers cette motion qui pourrait être reprise en commission si vous le souhaitez, nous souhaitons pouvoir discuter au sein de ce Conseil sur trois axes.

Le premier c'est d'établir un état des lieux des besoins des seniors, en particulier de l'inscrire sur plusieurs années, sur qu'est-ce qu'il faudrait faire, quels seraient les

investissements à consentir, avec un axe particulier sur le domaine bâti. Il s'agit par exemple, et c'est vrai que nous avons déjà travaillé au sein de ce Conseil à travers des motions et des résolutions, de définir où est-ce qu'il s'agit de compléter l'aménagement urbain par des bancs supplémentaires, où est-ce qu'il s'agit d'aménager des espaces ombragés, de penser la ville aussi pour nos aînés.

J'avais évoqué ce sujet il y a quelques séances avec cette initiative « Ville amie des aînés ». Aujourd'hui, l'Union des villes suisses reprend ce thème-là.

Effectivement, il y a aussi des initiatives qui sont entreprises au niveau fédéral dans ce domaine-là, et ce sera intéressant aussi que l'on puisse apprendre de celles-ci.

La deuxième invite c'est effectivement d'établir une enquête réalisée auprès des seniors, d'être à leur écoute. Je ne dis pas que nous ne le sommes pas aujourd'hui, mais sur effectivement quelles sont leurs attentes et quelles sont les appréciations à travers déjà tous les acteurs qui s'occupent de nos seniors, de nos aînés.

Et puis ce qui nous paraît essentiel et cela se fait, cela se fait dans plusieurs endroits dans le canton, j'en veux pour exemple les nouveaux logements qui ont été réalisés à Lancy dans le périmètre de l'Adret, où là nous avons effectivement une idée qui consiste à mélanger les différentes générations entre des aînés et des étudiants qui peut avoir effectivement des apports très intéressants pour ces différentes générations.

Alors voilà sans rentrer dans les différents exemples, qui sont des exemples qui figurent dans l'exposé des motifs, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, le groupe PLR vous invite à vous associer à cette démarche, qui consiste effectivement à montrer notre appui au Conseil administratif sur tout ce qu'il peut encore réaliser dans ce domaine-là. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Et puis merci de cet objet que vous proposez. C'est vrai que la qualité de vie des seniors est vraiment quelque chose d'important pour ces générations à venir.

Il va falloir que l'on se concentre là-dessus.

On sait que beaucoup est fait au niveau de la commune. Il y a beaucoup d'activité et c'est super. Puis, nous on aimerait vraiment entendre la réponse aussi du Conseil administratif sur comment est-ce que l'on coordonne tout cela, comment rendre la vie encore plus favorable aux aînés.

Dans ce sens-là, sans nier le travail qui est fait par la commune, on est favorable à cette motion.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste ne voit pas bien où le PLR veut en venir avec cette motion.

D'ailleurs ce sujet a été abordé deux fois par la commission sociale, dont la dernière fois lors du budget, si je ne me trompe pas.

De plus c'est un travail colossal qui est demandé à l'administration communale qui ne va sûrement rien apporter de concret. Donc, moi j'ai envie de demander aux motionnaires quelle est la réelle volonté derrière cette motion.

Et puis, à la limite, on pourrait plutôt demander au Conseil administratif, peut-être, de nous dire ce qui est déjà couvert par les prestations en compte et ce qu'il envisage de faire pour le futur, parce que nous sommes bien conscients et d'accord de la problématique évoquée par le PLR.

Quoi qu'il en soit, nous ne voterons pas cette motion, merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Donc, le groupe MCG va soutenir le groupe du PLR et le remercie donc d'avoir eu l'initiative.

M. PASCHE (Ve) : Oui, Merci, Monsieur le Président. Je serais assez d'accord avec le groupe socialiste dans le cas de cette motion. Je suis moi-même senior, je sais ce qu'il se passe à Onex pour les seniors.

A Onex, c'est un peu comme le Club Med à l'époque, vous êtes jeunes vous n'avez pas connu, mais il y avait une pub qui disait à l'époque « Le Club Med, le bonheur si je veux. »

Et à Onex, c'est la même chose pour les seniors. Il y a énormément de choses qui se font pour eux, ne serait-ce que parce que ce sont des votants, et aussi, euh... [rire], et c'est vrai qu'il y a aussi des seniors qui sont un petit peu seuls mais qui le veulent aussi.

Et que là on a, j'ai essayé moi puisque je m'occupe aussi de personnes âgées, j'ai essayé pour certains qui avaient l'air un peu seuls de leur dire eh bien écoutez, il y a le club des aînés, il y a le casse-croûte, tout ça, mais ils ont toujours des excuses, ah mais il y a trop de monde, ou il y a trop de bruit, enfin il y a des gens de toute façon ... il y a de toute façon des gens qui voudront rester seuls, et puis on ne peut pas faire grand-chose.

Et c'est vrai que, on demande ici bon, bien que le Conseil administratif aille interpréter cette motion comme il l'entend, mais on risque de demander beaucoup pour peu.

Et puis, il ne faut pas oublier non plus que c'est vrai que toutes ces maisons intergénérationnelles ça se fait à des endroits, mais nous ne sommes pas maîtres à la commune de pouvoir faire ces choses-là.

Donc, ça sera difficile de pouvoir répondre ... et il y a des questions, je n'ai pas tout bien compris, mais vous demandez aussi de « Réaliser un inventaire des apports intergénérationnels des seniors au vu de leur implication souvent intense dans la vie familiale ou associative et proposer des mesures pour mettre en valeur et soutenir ces engagements. »

Bon, ok ça veut dire beaucoup, peu, euh... comment on va interpréter. Encore une fois le Conseil administratif interprétera comme il le sent, mais ça me paraît quand même beaucoup de travail pour peu de choses.

Parce que n'oublions pas pour les seniors à Onex, nous faisons beaucoup, nous faisons énormément et j'aimerais qu'autant pour les seniors que l'on fasse pour certains enfants qui sont désœuvrés dans la commune.

Et c'est pour cela que je suis un peu perplexe devant ce projet de motion. Je pourrais le soutenir, mais je pourrais ne pas le soutenir non plus.

Donc, personnellement moi je m'abstiendrai.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC soutiendra ce projet de motion.

A titre personnel, puisque je suis senior à l'AVS depuis un certain temps, il y a un petit passage très discret sur lequel on n'a pas parlé, mais que, à titre personnel j'apprécie beaucoup, c'est euh, attendez je le cherche, voilà, le point 2, la fin du point 2 : « Une enquête à réaliser auprès des seniors de la commune. »

Moi j'espère que ce Je trouve cela très bien, que l'on demande aux seniors une sorte de, comme on dit, sondage. Parce qu'il y a des seniors comme moi, qui ne sont membres d'aucune association de personnes âgées et qui ne font jamais appel aux services de la commune, et ça serait intéressant quand même de connaître leur point de vue, pour mieux connaître leur situation.

Alors j'espère que ce Conseil municipal acceptera cette motion. Mais si ça n'était pas le cas, je pense que ça serait quand même une bonne chose, une fois, de faire un sondage auprès des personnes âgées, merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Oui, moi j'aimerais juste préciser la portée de ce qui est une motion.

D'abord, n'en déplaise à Monsieur PASQUIER parce que je crois que toutes les motions qu'il a déposées, qu'elles soient votées ou pas d'ailleurs, ont à mon avis cette confusion.

Une motion ce n'est pas un ordre de marche, Monsieur PASQUIER.

Une motion c'est pour poser une question, faire une proposition d'action, ce n'est pas pour imposer quoi que ce soit au Conseil administratif.

Je trouve que déjà la manière dont c'est formulé, ce n'est pas très heureux et je tiens à vous le dire, parce que je pense que des fois si vous considérez que ce sont des ordres de marche, vous allez être déçus des réponses.

Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, Madame MASÉ moi j'entends vous appelez de vos vœux un sondage auprès des seniors, mais un vrai sondage, une vraie enquête auprès des seniors et notamment ceux que l'on ne croise pas forcément dans les prestations que l'on organise pour eux, eh bien cela nécessite des moyens.

Et moi je ne peux pas faire réaliser votre demande sans ressources. Et le personnel communal qui est affecté à la politique des seniors c'est essentiellement du personnel communal je dirais d'accompagnement et d'animation, ce ne sont pas des sondeurs professionnels.

Et clairement, ils ne sont pas désœuvrés et moi je ne vois pas très bien comment je peux mettre cela en œuvre sans ressources.

Alors je vous dis clairement, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, moi il n'y a pas de problème, vous pouvez voter cette motion, on fera une réponse. On fera la réponse

en gros que je suis en train de vous faire à l'oral, notamment sur le point de l'enquête. C'est que sans ressources, ce n'est pas réalisable, et puis que, par conséquent, on ne va pas le faire, puisque l'on a simplement ni le personnel ni le budget pour le faire.

Et puis que, par ailleurs, au niveau de l'état des lieux, on va présenter les prestations communales, et puis on l'a déjà fait en commission à la rentrée, et puis on l'a déjà fait en commission budgétaire, mais ce n'est pas grave, on le refera encore une fois, il n'y a pas de souci.

Et puis pendant ce temps, on ne fait pas autre chose. Et ce n'est pas grave, on peut le faire, il n'y a pas de souci. Mais voilà, pendant ce temps-là on ne fait pas autre chose.

Et c'est comme l'inventaire des apports intergénérationnels des seniors, moi, je veux dire c'est passionnant, Monsieur PASQUIER. Mais comment on fait ça ? Sans ressources... Comment on peut réaliser un inventaire des apports générationnels des seniors au vu de leur implication souvent intense dans la vie familiale ?

Comment vous voulez donner à la commune les moyens d'aller au cœur des familles pour évaluer l'implication et valoriser derrière hein, parce que ce n'est pas que évaluer, c'est valoriser, l'implication des seniors dans la vie familiale ?

Je ne doute pas une seconde de l'implication de la majorité des seniors dans leur vie familiale. On parle souvent des proches aidants qui sont les jeunes vis-à-vis des seniors, mais on oublie que les seniors sont eux-mêmes souvent des proches aidants, lorsqu'il s'agit de s'occuper des familles, des enfants, lorsqu'il s'agit de dépanner pour une solution de garde, lorsqu'il s'agit de faire le répétiteur ou simplement l'animateur non professionnel vis-à-vis des jeunes aussi.

Donc, moi toutes ces questions-là elles sont très intéressantes, mais comment voulez-vous que l'on puisse y donner suite sans ressources.

Alors, vous savez ce qu'il va se passer, on va vous présenter ce que l'on fait, on va leur dire, on l'a déjà dit, mais on va le refaire et puis on va vous dire que pour toutes les autres demandes, on n'a pas les ressources, et puis vous n'allez pas être contents, et puis nous on ne veut pas que vous ne soyez pas contents, parce que finalement on a plutôt envie que vous soyez contents.

Et puis que pour nous ce qui est essentiel c'est plutôt de valoriser les prestations que l'on fait et pas tellement de forcément faire des plans à 5 ou 8 ans dans des domaines qui ne sont pas des domaines de compétences de la commune, comme celui du logement pour les personnes âgées.

Vous avez une fondation cantonale qui est spécialisée là-dedans, vous avez une deuxième fondation cantonale qui est spécialisée dans le maintien à domicile, les deux fondations travaillent ensemble.

Vous avez en plus tout un réseau associatif au niveau cantonal. Toutes ces choses-là, moi je peux vous les expliquer, je les connais, mes collaborateurs et collaboratrices aussi.

Mais est-ce que c'est vraiment le rôle de la commune ou est-ce que le rôle de la commune c'est vraiment de faire des prestations dans la proximité pour ses seniors ?

Je vous laisse le soin d'arbitrer cette question.

Je vous ai donné dans les grandes lignes ce que sera la réponse, ça sera évidemment plus argumenté, ça sera évidemment plus documenté, c'est-à-dire que l'on mettra des flyers, on mettra des bilans, on mettra ces choses-là. On vous dira ce que l'on a fait dans cette année un peu particulière Covid, et puis, pas de problème, je le ferai volontiers, je le valoriserai volontiers.

Mais il y a un moment donné, ne vous attendez pas que vous ayez suite à vos demandes, lorsque vous me demandez de faire des choses sans me donner les moyens de le faire. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. LAPALUD (S) : Oui, Merci, Monsieur le Président. Madame KAST a parlé un peu, mais voilà, moi je suis proche aidant, je connais d'autres personnes aussi autour de là qui sont proches aidants, je travaille avec des gens à l'AI, je travaille avec des gens à l'Hospice Général.

Moi, étant futur quinquagénaire dans pas si longtemps, pourquoi on ne me donnerait pas la parole, j'aimerais bien que l'on me donne la parole aussi, je paie des impôts à Onex.

Les jeunes il ne faut pas les oublier, il faudrait peut-être aussi leur donner la parole.

Donc, en fait on va faire un questionnaire sur 17'000 ou sur 18'000 personnes, de votants, plus tous ceux qui ne votent pas. Ce n'est pas parce qu'ils ne votent pas qu'ils n'ont pas le droit de donner la parole.

Donc, je pense que de faire une motion qui demande beaucoup de questionnements et qui n'apporte pas énormément de réponses, ça me dérange un peu.

En commission sociale, je suis arrivé, ils ont fait une présentation de tout ce qui était les prestations qui sont données à Onex.

On a vu énormément de choses, j'étais ravi de voir cela. Bon, je connaissais déjà une partie parce que je suis un des anciens, mais j'étais ravi.

On l'a refait pour le budget, donc on a revu ce qui était fait pour chacun, etc.

Oui, j'entends Monsieur PASQUIER quand il dit qu'il y a des choses à faire, des bâtis, des choses, etc., je suis tout à fait d'accord avec lui.

Les seniors ont besoin de notre soutien, ils ont besoin d'être aidés, ils ont besoin de tout ça. Mais allons vers eux, ne demandons pas au Conseil administratif d'aller vers eux. Allons nous-mêmes vers eux, allons nous-mêmes voir ce qu'ils veulent.

Les personnes qui ne vont pas, que cela soit aux repas, que cela soit au casse-croûte, que cela soit sur la place du 150^{ème}, allons nous-mêmes vers eux, ne demandons pas au Conseil administratif, ne demandons pas à nos employés d'aller.

C'est aussi notre rôle d'élus d'écouter la population, mais ne demandez pas aux services de faire, de demander à tous les Onésiens ce qu'ils veulent, ce qu'il leur faut, qu'est-ce que l'on en fera, on n'a pas les moyens de faire ça, et je suis désolé pour moi cette motion c'est ça, demander, d'élaborer, etc.

Je pense que le Conseil administratif et les autres Conseillers municipaux ont réfléchi à la question des aînés et quand ils ont vu des possibilités de faire quelque chose, au lieu d'attendre, eh bien ils les ont faites, ils ont fait des motions, ils ont posé.

Je rappelle que Monsieur CATTANI avait demandé des bancs à l'ombre pour la canicule, etc., on n'a pas attendu, on n'a pas demandé à l'administration qu'est-ce qu'elle pourrait faire ? On a dit, on veut des bancs à l'ombre, ça c'est une motion, ça c'est sympathique.

Mais voilà, mais voter là-dessus, moi je ne pourrai pas, désolé.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins Monsieur LAPALUD.

Effectivement, être attentif aux besoins des aînés, je trouve cela, on trouve cela très important.

Mais cette motion, je regrette qu'elle soit si large et qu'elle n'accentue pas sur un point précis qui pourrait améliorer avec un constat fait à l'avance et qu'elle demande un constat.

Donc, oui, je ne peux dire mieux que Monsieur LAPALUD.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai été assez sensible à tous les arguments qui ont été donnés.

C'est vrai que la cause, moi, elle me séduit. Je n'avais pas pris conscience je pense de la largeur de la motion, de son champ. Peut-être que reformulée différemment ce serait plus pertinent, plus ciblé.

Mais en tout cas j'ai de la peine à dire oui ou non alors je vais m'abstenir.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de motion 365.

Je sou mets le projet de motion 365 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de motion 365 est refusé par 10 non et 9 oui et 5 abstentions (25 votants). Il manque une voix. Le Président revient sur le vote après la présentation de Mme Kast du point suivant.

Le Président (MCG) : Merci Madame Carole-Anne KAST. J'aimerais juste revenir sur le point 22. Il y eu une petite erreur, il y avait 10 oui et 10 non, donc ex aequo avec 5 abstentions.

Donc, l'avis en revient au président de trancher pour ce point-là.

Je vais suivre mon préopinant, je vais suivre le groupe PLR. Donc, la motion 365 est approuvée, en ce qui concerne le point 22, « Une ville adaptée aux seniors », projet de motion 365.

M. LAPALUD (S) : Eh bien ce soir on n'a pas arrêté de recompter. Vous dites que c'est 10-10, je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres, j'aimerais bien recompter s'il vous plaît.

Le Président (MCG) : Vous voulez recompter ? Madame Anouk JACOT-DESCOMBES ? On va revoter, ok.

M. PASQUIER (PLR) : Monsieur le Président, je demande l'appel nominal.

Le Président (MCG) : Alors je vais suivre l'ordre de ma liste que j'ai ici, Monsieur ISCHER ?

Mme KELLER (EVL) : Alors il faut expliquer quand même, chacun doit dire oui, non ou abstention à l'appel de son nom.

M. LAPALUD (S) : Monsieur le Président, pour un vote nominal, il faut qu'il soit soutenu par plusieurs personnes, merci.

Le Président (MCG) : Que celles et ceux qui soutiennent la demande, veuillez lever la main.

Mme KAST : Monsieur le Président, je m'excuse, art. 71, donc 72, vote par l'appel nominal à la demande d'un Conseiller municipal, appuyé par au moins deux autres conseillers. Donc, il n'y a pas besoin de faire voter tout le Conseil municipal. Il y a eu deux, je crois, au moins deux conseillers, le vote a lieu par appel nominal.

Voilà, c'est simplement ça le règlement. Je pense que Monsieur LAPALUD a raison de le rappeler.

Donc, à ce moment-là, en principe vous prenez la liste des Conseillers municipaux par ordre alphabétique, vous appelez le nom du Conseiller municipal, il dit oui, non ou abstention et à quoi, et comme effectivement il faut revoter, je pense qu'il faut redonner lecture de la motion et puis faire le vote correctement.

Si vous rouvrez complètement la procédure de vote, vous rouvrez complètement la procédure de vote.

Le Président (MCG) : Entendu. Donc, nous relisons la motion, Madame KELLER vous pouvez y aller. (Lecture de la motion)

Merci. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

Nous allons donc passer au vote nominal. Donc, je vais procéder par ordre alphabétique :

M. ABBÉ-DECARROUX (PLR) :	oui
Mme BEAUSOLEIL (Ve) :	non
Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :	non
M. BURCKHARDT (Ve) :	abstention
Mme DELEVAUX (Ve) :	abstention
Mme DIOP (S) :	non
M. FUSCO (MCG) :	oui
M. ISCHER (S) :	non
M. JOUAI (S) :	non
Mme KELLER (ECV) :	oui
M. LAPALUD (S) :	non
Mme MASÉ (UDC) :	oui
M. PALMAN (UDC) :	oui
M. PASCHE (Ve) :	non
M. PASQUIER (PLR) :	oui
M. PRAT (S) :	non
M. REVILLOD (S) :	non
M. RITTER (EVL) :	oui
Mme RUIZ (S) :	non
M. STARCKENMANN (Ve) :	non
M. STURCHIO (S) :	non
M. SUCHET (PLR) :	oui
M. TOGNAN (UDC) :	oui
Mme VESELI (Ve) :	non
Mme WICKI (PLR) :	oui

Donc, pour clôturer le point 22, le projet de motion 365 est refusé par 13 non, 10 oui et 2 abstentions (25 votants).

23) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Budget 2021 (projet de résolution 236)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet de résolution déposé par le Conseil administratif. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc, comme il est convenu maintenant avec le service des affaires communales, le budget de la FIVO vous est soumis sous la voie d'une résolution, puisque ce n'est pas un objet qui est soumis à un référendum et qui, par contre, selon les règles de fonctionnement entre la FIVO et le Conseil municipal, doit être soumis au Conseil municipal pour la haute surveillance.

Comme vous pourrez le constater à l'appui de ce projet de budget, la FIVO finalement entretient bien ses immeubles, enfin les entretient du mieux qu'elle peut disons en tout cas, planifie des travaux de différentes mesures.

Vous avez des travaux de grande importance que vous voyez apparaître à un autre endroit comme étant des travaux qui valorisent les immeubles, et puis vous avez l'entretien courant que vous retrouvez dans les budgets des immeubles.

Néanmoins, puisque c'est la première fois que ce Conseil municipal voit cet exercice, je dois quand même vous dire qu'il ne faut pas comprendre le budget de la FIVO comme le budget du Conseil municipal, puisque finalement nous faisons les dépenses que la loi nous force à faire et nous n'avons pas à passer devant, finalement, le Conseil municipal pour toutes les dépenses ou devant la FIVO pour toutes les dépenses.

C'est plutôt un budget prévisionnel comme on peut le retrouver, finalement, dans un budget d'entreprise qui..., ce ne sont pas donc des autorisations de dépenses, c'est plutôt un budget de planification qui vous montre, finalement, le fonctionnement des immeubles, les points sur lesquels on va investir, les entretiens à peu près, et puis les différentes charges, tout ça pour que la Fondation immobilière de la Ville d'Onex puisse continuer sa mission première qui est, je vous le rappelle, mettre à la disposition de la population et éventuellement des commerces enfin ou des entreprises onésiennes des logements et des surfaces d'habitation, tout cela dans un esprit qui est celui des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, c'est-à-dire sans but lucratif et avec une optique de réinvestir, finalement, les loyers au bénéfice des locataires, qu'ils soient entreprises ou logements.

La mission première de la FIVO c'est évidemment de faire du logement.

Je tiens également à préciser qu'au sens de la loi cantonale, la FIVO ne fait pas forcément que du logement social, elle fait du logement sans but lucratif certes, mais pas forcément social au sens de la loi cantonale.

D'ailleurs, nous n'avons que deux immeubles subventionnés sur l'entier de notre parc. La majorité de notre parc, ce sont des logements en loyer libre, mais néanmoins équitables et modestes. Mais ce sont des loyers libres au sens juridique du terme.

Les deux immeubles subventionnés d'ailleurs sont des immeubles subventionnés HM. Donc, ce ne sont pas les immeubles qui sont subventionnés, ce sont les locataires en fonction de leur situation personnelle.

Et donc, ce sont les locataires qui en ont besoin qui reçoivent une aide du canton pour pouvoir payer le loyer plein et entier qu'ils paient à leur propriétaire la Fondation immobilière de la Ville d'Onex.

Je me réjouis d'ailleurs de pouvoir présenter ce travail de manière plus approfondie avec les nouveaux membres du Conseil que vous avez désignés ce soir et qui se verront rejoints par les membres que le Conseil administratif désignera et qui composeront ensemble le nouveau Conseil de la FIVO qui rentrera en fonction au 1^{er} janvier qui pourra consacrer ses premières séances à organiser ses travaux à l'interne et puis par une présentation du parc de manière un peu plus approfondie.

Néanmoins, ce budget vous a été présenté et a été validé par le Conseil sortant, qui l'a validé à l'unanimité.

Pour cette année, pour la première fois nous avons décidé de travailler un petit peu différemment ce budget, c'est-à-dire que nous avons consacré une séance spécifique avec la commission de construction à travailler sur justement les travaux d'entretien de nos immeubles, et à regarder ce qui était nécessaire de faire dans ces différents immeubles,

en projetant cela sur l'année 2021. Et puis nous avons après consolidé ces chiffres dans le budget.

Donc, les documents annexés vous montrent les détails. Mais si on veut résumer l'essentiel de l'action de la FIVO et que menons depuis déjà maintenant plusieurs années, c'est que nous permettons d'offrir des logements qui sont bien entretenus, aux loyers les plus corrects, puisque nous avons réitéré et baissé les loyers de nos locataires lorsqu'il était possible de le faire sans porter atteinte à l'entretien usuel de l'immeuble.

Et malgré ceci, et grâce à ceci et malgré ceci, nous avons le plaisir de présenter des exercices budgétaires avec des excédents de revenus, pour cette année, à hauteur de Fr. 1'634'300.00.

Donc, cela vous permet de vous rendre compte que l'on peut parfaitement faire une politique tout à fait équitable des loyers, baisser les loyers et dégager encore des ressources pour pouvoir continuer à investir dans les logements et si possible porter de nouveaux projets.

Evidemment, c'est là-dessus que l'on est un petit peu sur notre faim aujourd'hui. La FIVO n'a pas de nouveaux projets dans le pipeline et c'est dommage, puisque, évidemment nous aimerions pouvoir faire bénéficier encore plus d'Onésiens et d'Onésiennes de la politique que la FIVO met en place aujourd'hui.

Au bénéfice de ces explications, je reste à votre disposition si vous voulez des détails spécifiques sur l'un ou l'autre des points des documents qui vous sont présentés ou pour des questions générales si vous le désirez. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Qui demande la parole ?

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Par rapport à nous, enfin les Verts du coup, le budget 2021 est bon et ç'a l'air de rouler.

On fait confiance au représentant pour que cela continue comme cela. Voilà, merci beaucoup.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe, on invite à approuver ce projet de résolution.

Le représentant nous a rapporté lors du dernier Conseil de fondation que la FIVO est en effet très bien gérée et que des réserves ont en plus été constituées pour des futurs investissements. Merci, Monsieur le Président.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite question à Madame KAST, s'il vous plaît, une question de comptable.

Donc, le budget 2021 montre un excédent de Fr. 1'600'000.00 et quelques pour l'année 2021. Est-ce que vous avez un excédent reporté des exercices précédents ou le contraire ? C'est juste pour avoir une idée du montant à disposition qui vous permettrait de construire de nouveaux appartements bon marché, si c'est toutefois votre intention. Merci.

Mme KAST : Oui, alors Madame MASÉ, je pense que si vous allez sur les différents rapports d'activité, parce que finalement c'est surtout à ce moment-là où vraiment on relate de l'activité.

Comme je vous le disais, le budget il est plus intentionnel, prévisionnel que légal, en fait.

Mais si vous regardez au niveau des différents rapports de toutes ces dernières années, effectivement, la FIVO, depuis ses dernières constructions qui datent de 2015, dégage à peu près tous les ans un bénéfice entre Fr. 1'500'000.00 et Fr. 2'500'000.00, enfin bénéfice, un excédent de ressources. Parce qu'en fait ce n'est pas un bénéfice, puisqu'il n'est pas distribué et qu'il reste dans la fortune de la fondation, qui est essentiellement affecté en fait à la réduction de notre dette.

Et puis lorsque nous avons un projet de construction, nous reprenons un crédit conséquent pour le financer.

Nous ne fonctionnons pas sur des crédits hypothécaires qui sont attachés à l'immeuble, nous empruntons sur l'entier de la fortune de la fondation, c'est-à-dire que tous nos immeubles garantissent finalement nos emprunts, tous, et pas un emprunt attaché à un immeuble.

Ça nous permet notamment d'avoir d'excellentes conditions de crédit, puisque finalement la pierre est aujourd'hui un des investissements, le logement notamment, un des investissements les plus sûrs que l'on puisse avoir, et c'est donc le meilleur nantissement que l'on puisse proposer aux établissements bancaires qui nous font crédit.

Donc, oui on boucle quasiment toujours en bénéfice et assez conséquent, et ça nous permet d'amortir notre dette.

Et puis, lorsqu'il y a un gros projet, le dernier gros projet, pour vous donner quelques exemples, les deux derniers projets qui ont été faits respectivement... finis respectivement en 2014 et en 2015 sont l'immeuble qui se situe à la rue de la Pralée, les petites briques, un des deux, donc que l'on a construit en partenariat avec une autre fondation cantonale de droit public et puis la FIVO.

Et puis là, notre immeuble il a coûté à peu près Fr. 10'000'000.00 et l'autre, l'immeuble juste avant en 2014 c'est le gros paquebot de Comte-Géraud qui est donc le 4-6 Comte-Géraud où il y a la Police municipale en bas, où il y a la FIVO justement qui a ses locaux en bas, où il y a aussi une coiffeuse, et puis il y a 96 logements. Et ça c'est un immeuble qui a coûté Fr. 46'000'000.00.

Donc, c'est clair que quand nous avons des objets de cette ampleur, nous utilisons l'entier de notre fortune pour aller chercher des crédits auprès des banques, des emprunts, et puis nous payons avec le bénéfice les intérêts, etc.

Et ça c'est ce que vous verrez dans les charges de fonctionnement. Notamment, vous voyez dans les charges de fonctionnement budgétées, il y a le service de notre dette qui est relativement modeste je disais puisque nous estimons que, globalement, nous sommes endettés à un peu moins de 50%.

Dans le domaine de l'immobilier, la règle c'est plutôt 20% de fonds propres et 80% d'emprunts.

Et nous, nous sommes quand même à un peu plus de 50% de fonds propres, et un peu moins de 50% d'emprunt. Donc, on est dans une situation assez confortable, par rapport au domaine de la construction immobilière, que je connais bien parce que, par ailleurs, je ne sais pas si vous le savez, je préside également une fondation cantonale qui fait du logement social.

Il ne faut pas me lancer sur la question, parce que sinon je vous parle pendant trois heures.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de résolution 236.

Je sou mets le projet de résolution 236 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main.

Il y a quelqu'un qui est aux toilettes, non ?

Je vois le oui à l'unanimité.

Le projet de résolution 236 est approuvé à l'unanimité des présents, une personne n'ayant pas voté (25 votants).

24) Charte des sorties du Conseil municipal (projet de résolution 234)

Le Président (MCG) : Cette résolution a été traitée en commission en même temps que le règlement du Conseil municipal. Je donne la parole à Monsieur Patrick LAPALUD, pour qu'il nous présente le projet.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Juste la charte, je ne vais pas revenir sur tout le débat que j'ai fait la dernière fois, voilà.

Sur le fond on était un peu d'accord. Madame KELLER a proposé de refaire une refonte légèrement sur de la cosmétique.

J'ai vu son projet. En fait elle a retravaillé le fond comme au point 13. Donc, dans ces conditions je ne suis pas du tout d'accord avec le travail qui a été fait.

Quand on dit qu'on ne travaille pas le fond et que c'est la première chose que l'on fait. Elle a juste fait un changement superficiel de la forme, mais elle a surtout travaillé sur le fond.

Je suis très déçu de Madame KELLER et je ne voterai pas son amendement, merci.

Le Président (MCG) : Madame KELLER, vous voulez réagir ?

Mme KELLER (EVL) : Oui je vais quand même réagir, merci, Monsieur le Président. J'ai corrigé cette charte dans l'unique but d'essayer de présenter quelque chose qui soit un tout petit peu convivial.

Parce que ça c'est le genre voyage d'études de fin d'études, qui n'a plus rien de convivialité, même plus le nom d'ailleurs.

Bon c'est une charte, elle s'appliquera comme elle s'appliquera, mais je pense que nous sommes des adultes. Quand on fait les sorties, on essaie de faire les sorties en faisant autre chose que de la politique parce que de temps en temps c'est un tout petit peu agréable, c'est très convivial et c'est sympathique.

Et là, cette charte qui va certainement passer ce soir parce que vous avez la majorité, chacun en tirera les conséquences après de s'ils veulent sortir dans ces conditions ou pas, ce sera la liberté de chacun.

Mais il y a en tout cas une chose c'est que toute forme de convivialité y est tuée. Il n'y a plus que des interdictions et des obligations, plus rien de créatif, contrairement à ce qui est écrit, c'est très dommage.

Très très dommage parce qu'on faisait des sorties agréables et sympathiques.

Alors celui qui propose cette charte n'en a jamais fait avec nous, donc il ne peut pas le savoir effectivement, mais c'était quand même des sorties sympathiques. Maintenant ce seront des sorties où on doit obéir et on doit faire une commission !

On a peut-être envie de faire autre chose un week-end qu'une commission d'études. Mais chacun en tirera les conclusions et puis décidera lui-même, c'est tout, je ne vais pas plus loin que là, pour moi c'est réglé. Merci Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, déjà pour Madame KELLER c'est faux puisque j'ai participé à la sortie organisée par Monsieur PASQUIER auprès de l'ONU, donc voilà.

Après comme le parti socialiste l'a indiqué dans l'exposé des motifs du projet de résolution dont nous discutons, le but est de poser un cadre aux sorties du Conseil municipal.

Ce cadre n'est pas si contraignant comme certains veulent nous le faire entendre. Il sera toujours possible de créer des liens et d'adopter une position plus décontractée. Les échanges pourront avoir lieu durant le trajet d'aller et/ou de retour, tout comme pendant la journée entre les participants.

Je me permets encore de faire remarquer qu'il n'est pas proscrit par la charte d'organiser pendant la sortie un apéro ou un repas, qui sont généralement les moments les plus adéquats pour tisser des éventuels liens.

Après si le but des sorties du Conseil municipal ne sont que des prétextes d'aller officiellement se balader pour juste boire et manger, ce n'est pas la position défendue par le groupe socialiste en effet.

Vous pouvez très bien le faire sans le concours de la ville.

Vu qu'il s'agit plus d'une séance extra muros qui se veut tout de même un moment convivial, c'est donc pour cela que nous vous avons proposé cette charte, et aussi la suppression de la retenue sur les jetons de présence des élus, pour fixer l'aspect plus solennel des sorties et aussi peut-être inciter plus d'élus à participer à ce qui serait un avantage certain pour la ville.

Vu le préavis favorable de la commission citoyenne, communication et pétitions du 22 septembre dernier, le groupe socialiste vous invite à voter avec lui ce projet de résolution, qui vient compléter le nouveau règlement que nous avons voté un peu plus tôt ce soir, merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas allonger, mais je trouve que même les sorties du Conseil fédéral elles sont plus sympas, merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Pour ma part, donc faire une sortie aux conditions décrites n'est pas acceptable, raison pour laquelle je voterai contre et je ne participerai plus aux sorties, merci.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai beaucoup apprécié cette charte. Je trouve qu'il y a quand même une possibilité de créativité, d'innovation, de convivialité.

Et les éléments assez importants qui sont mis en avant c'est quand même l'éco-mobilité, le développement durable, l'interdiction de l'usage de l'avion, mais ça ce sont juste des questions de responsabilité sociétales aujourd'hui.

Il faut prendre nos responsabilités et, à mon avis, cela n'empêche pas de continuer à vivre.

Donc, je suis vraiment favorablement à cela et je suis que l'on va faire quand même des sorties très sympas.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Sans vouloir prolonger, j'ai le regret de constater qu'en ce 15 décembre 2020, la majorité de ce Conseil municipal prend des élans de Soviet Suprem où il s'agit de tout réglementer, de tout édicter, interdire de filmer, interdire de photographier, ne pas faire de courses de plus de Fr. 7'000.00, ne pas prendre l'avion, d'aller voir des oiseaux, des animaux, etc.

C'est une dérive que je ne peux pas accepter. Je refuserai cette charte. Je pense qu'il est de la responsabilité du président d'avoir le bon sens, d'avoir la capacité aussi de savoir ce qui plaît et qui ne plaît pas, de se tenir à un budget, d'établir la participation nécessaire aux différents conseillers municipaux.

J'ai eu l'occasion, par le passé dans d'autres législatures, d'organiser des sorties du Conseil municipal. Ça doit se faire aussi sous la houlette du président qui donne sa touche personnelle et ça doit être vraiment empreint de convivialité.

Là, la majorité de ce Conseil municipal, je le regrette, je le dis une fois de plus est en train de vouloir tout réglementer. Mesdames et Messieurs, vous faites fausse piste, je ne soutiendrai pas, nous ne soutiendrons pas cette charte, merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite question. Je voudrais juste être sûre de comprendre bien le point 8. « La contribution des élus du Conseil municipal et venant en déduction des jetons de présence est totalement supprimée. »

Ça veut dire que ce sont les contribuables qui vont payer la course d'école des Conseillers municipaux ? Ce qui n'est pas acceptable pour le groupe UDC, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour les sorties du Conseil municipal, je sais ce que c'est j'en ai organisé une.

Je pense que des choses comme éviter de prendre l'avion, ne pas prendre l'avion, c'est un moindre mal. Je pense qu'à l'heure actuelle quand on voit une commune entière prendre l'avion, et je ne parle même pas s'il y a un problème dans l'avion et puis que tout le monde tombe.

Mais voilà, il y a plein d'autres choses. De prévoir et d'insister sur l'écomobilité et puis d'éviter d'aller polluer avec sa voiture privée, je pense que c'est quelque chose d'intéressant.

Je pense que de prendre sur le budget de la commune pour aller boire des verres uniquement et voilà ce n'est pas ce qui m'intéresse le plus.

Je pense que déjà avant une part du Conseil administratif payait une partie. Donc, c'est bien gentil, mais au moins que ça rapporte un peu à Onex.

Tout ce qui est convivialité, que cela soit sur un transport, que cela soit des visites, j'ai fait une visite à Berne avec Monsieur FINO qui avait organisé quelque chose sur la mobilité, qui a été très intéressante, etc. On s'est bien amusé et on ne s'est pas ennuyé.

On a été voir le Musée Paul Klee, je ne pense pas que cela soit, euh, que l'on a franchement pleuré en voyant le musée. On a fait plein de discussions, c'était très fort. Et pourtant il y a un but culturel, il y a un but, etc., et voilà.

Cette charte c'est une charte. C'est le but de prendre les responsabilités des gens. C'est de dire « évitez de faire tout et n'importe quoi », c'est une charte. Ne la suivez pas au point-virgule, etc., ne prenez pas cela en compte pour faire tout à 200%.

C'est une charte. Ça veut dire ne pas faire c'est mieux.

Si vous voulez prendre le train pour faire la traversée de la Suisse, c'est peut-être mieux de prendre le train pour aller moins loin. C'est déjà quelque chose.

Quand je fais une sortie du Conseil municipal et je passe 8 heures dans un train pour traverser la Suisse, je me dis que c'est sympa, mais il y aurait peut-être mieux à faire.

Donc, il y a plein de choses intelligentes à faire, on va vers les choses et tout. Je pense qu'il y a eu une certaine dérive ces temps, et les sorties étaient juste pour faire des sorties, etc., donc, je le comprends.

Maintenant cette charte ce n'est absolument pas pour éviter de s'amuser, maintenant si c'est pour aller boire des verres et au resto, etc., pourquoi pas je mets de ma poche, je ne prends pas le budget de la commune, puis je vais le faire.

Mais si c'est pour prendre les sous de la commune, autant que cela soit convivial oui !, mais autant qu'il y ait un but pour Onex.

Donc, l'auteur de cette charte a eu ce point-là. Moi je le soutiens et je suis tout à fait en accord avec cela, et voilà, merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Je tenais quand même à répondre à Monsieur PASQUIER et à Madame MASÉ.

Pour Monsieur PASQUIER, proposer d'aller à Pully voir ce qu'il se passe ou de donner des ordres de marche au Conseil administratif, ça ce n'est pas régenter comme nous sommes en train de faire, je trouve cela assez drôle.

Et puis pour répondre à Madame MASÉ, donc du coup les jetons de présence sont déjà des deniers publics, tout comme ceux qui ont payé votre marmite ce soir, merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de résolution 234.

Je sou mets le projet de résolution 234 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de lire le dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui acceptent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de résolution 234 est approuvé par 13 oui, 11 non et une abstention (25 votants).

Résolution 234 dont la teneur est la suivante :

«Vu la révision du règlement du Conseil municipal [projet de délibération N°2292]

Vu plus particulièrement l'ajout d'un alinéa 2 à l'article 94 du règlement du Conseil municipal afin de préciser la pratique actuelle

Vu la compétence en la matière du Conseil municipal

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

considère :

Par 13 oui, 11 non et 1 abstention

- 1. Les sorties doivent avoir ou poursuivre un but culturel, créatif et innovant.*
- 2. Les sorties doivent permettre aux élu-e-s participants d'être confronté-e-s à une réalité "communale" d'une autre commune, ville ou agglomération.*
- 3. Les sorties doivent pouvoir amener à une réflexion et à la réalisation de quelque chose de concret pour la Ville d'Onex.*

4. *Le développement durable est mis en avant lors de ces sorties.*
5. *L'Eco-mobilité est favorisée pour les déplacements desdites sorties.*
6. *L'usage de l'avion est totalement proscrit.*
7. *La participation des élu-e-s à ces sorties ne donne pas lieu au versement de jetons de présence.*
8. *La contribution des élu-e-s du Conseil municipal et venant en déduction des jetons de présence est totalement supprimée.*
9. *Le budget communal est adapté en fonction.*
10. *Le montant maximal par sortie est fixe à Fr. 7'000.00*
11. *La participation de membres de l'administration et/ou représentant-e-s des services communaux est maintenue.»*

* * *

Le Président (MCG) : Je tenais quand même à dire quelque chose vu que c'est le président qui est censé organiser les sorties.

Personnellement, je rejoins assez ce que disait Monsieur PASQUIER et je trouve que l'on devrait avoir la liberté de pouvoir organiser euh... sous certaines chartes c'est d'accord, mais personnellement, vu ces conditions...

Moi je voulais vous emmener à Gruyères, et puis passer par le Musée Giger. Donc, je ne sais pas si ça rentre dans votre charte cette sortie, j'espère que oui.

Si ce n'est pas le cas, je laisserai l'auteur de la motion, l'auteur de la charte, organiser la sortie du Conseil municipal, si on n'arrive pas à s'entendre évidemment.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors si je peux vous rassurer, ç'a à l'air d'être culturel ce que vous proposez, sinon avec plaisir j'organiserai.

[Brouhaha]

Mme VESELI (Ve) : Euh, j'ai juste un truc à vous dire à tous. On a voté, je crois que le Conseil municipal a été clair, vos débats vous les faites en privé, merci.

25) Rapport de la commission Sociale (SOC-1570) – Crèche Arabelle

Le Président (MCG) : Monsieur Guy SUCHET, je vous remercie pour votre rapport et je vous passe la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je crois que je ne vais pas rallonger. Donc, tout est dans le rapport. Les participants de la commission ont été unanimes pour apprécier la présentation de Monsieur LA TORRE et on a tous été rassurés

par sa saine gestion et les contacts fréquents et rapprochés avec l'administration communale ont été rétablis à la satisfaction des deux parties, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Désolé pour rallonger la séance un petit peu.

Je remercie Monsieur SUCHET pour son rapport qui était très bien.

Juste cela fait deux ans que Madame KELLER demande si ça se passe bien. Cela fait deux ans que le Conseil administratif lui dit que tout se passe bien. Donc, je suis content de voir que tout se passe bien !

Donc, je suis content d'être allé en commission dans cette magnifique salle, etc. Personnellement, pour voir les problèmes de la crèche, j'ai préféré aller sur place voir ce qu'il y a eu, etc., voir les problématiques d'avoir une crèche au dernier étage, sur un toit, etc., c'était plus sympathique, etc.

Je me suis légèrement ennuyé dans cette commission, merci. Bien que les gens étaient très sympathiques, très fort convenants et qu'ils nous ont partagé certains comptes qui étaient assez intéressants. Ça reste des secrets de commission, je n'irai pas plus loin, merci.

26) Rapport de la commission des Bâtiments (BAT-1572) - Présentation de Madame KLEINER relative au projet de délibération 2254

Le Président (MCG) : Madame Cora BEAUSOLEIL, je vous remercie pour votre rapport et je vous donne la parole.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai rien à ajouter, tout est dans le long rapport que j'ai fait, je m'en excuse, mais j'avais à cœur de présenter le projet de Madame KLEINER qui m'a semblé très intéressant en ouvrant notamment un espace de co-working, voilà, merci.

27) ACG - Décision de l'AG du 28.10.2020 concernant :
- Subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex à hauteur de 1'000'000.00 francs au total

Le Président (MCG) : Cette subvention d'investissement a été approuvée par le conseil du FI, l'assemblée générale de l'ACG. Le Conseil administratif l'a également approuvée. Je profite de l'occasion pour féliciter Madame KLEINER pour son élection du conseil du FI. Elle succède ainsi à notre ancien magistrat, Monsieur François MUMENTHALER. Le Conseil administratif souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ?

Mme la Maire : Si vous avez des questions, je veux bien m'exprimer sur ce sujet. C'est finalement en fait la seule salle de curling qu'il y a sur le canton et on sait le succès de la Suisse pour ce sport.

Donc, l'ACG, et le FI principalement, a décidé d'aider ces trois communes pour le financement de cette salle qui coûtait pour le bâtiment Fr. 3'700'000.00.

Et l'ACG, et le FI plus précisément va aider pour un montant de Fr. 1'000'000.00. Merci Monsieur le Président.

28) Propositions individuelles et questions

Le Président (MCG) : Nous allons prendre toutes les questions et les propositions, puis le Conseil administratif y répondra. Qui demande la parole ?

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. C'est une petite question un peu technique.

Je ne sais pas si cette situation va beaucoup durer, mais je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas avoir le projecteur comme on l'avait avant.

Il suffit peut-être de déplacer des câbles ou je ne sais pas, dans cette salle du Conseil municipal, parce que c'est gênant, vous avez des votes aussi...Bon pour moi le premier parce que je ne vois pas ce qu'il se passe derrière.

On a vu ce soir par exemple que des fois les abstentions peuvent avoir de graves conséquences. Et ça serait intéressant de pouvoir au moins avoir la projection.

C'est aussi pour vous Monsieur le Président, ça serait un confort supplémentaire. Parce que ce n'est pas toujours évident de compter les voix, etc., etc.

Donc, je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas faire comme avant, simplement en modifiant le câblage, pour autant que cela puisse durer, je ne sais pas, euh, personne ne sait si cela peut durer.

Enfin bon, ça c'était plus une question technique.

Ma deuxième question était, euh, vous avez vu la publicité que nous avons eue dans la Tribune, il y a peut-être un mois en arrière, sur des problèmes qui se passaient au Comte-Géraud. J'ai cru comprendre que le Conseil administratif en était conscient et suivait des actions.

Je ne sais pas maintenant où cela en est ? Si ça continue ou bien si ça s'est calmé ? Parce que c'est vrai de voir dans la Tribune des ... comment, des reportages sur Onex, euh, sur la situation de certaines personnes ou certains petits quartiers, c'est toujours d'une manière négative. C'est toujours dérangeant pour nous, sachant qu'à Onex, je dirais il fait quand même bon vivre.

Mais je ne sais pas maintenant si la.... je sais que le Conseil administratif est au courant de cette situation. Maintenant, je ne sais pas si cela a pu être résolu ou pas.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi j'aurais une proposition. Ce serait pour l'administration. Est-ce qu'elle pourrait mettre les dates 2021

sur CMnet et sur le site internet ? Ça serait peut-être intéressant pour nos futures séances.

Et autrement, j'ai une question avec le problème des restaurants, ventes à l'emporter, etc. Il y a un Onésien qui m'a fait part comme quoi il avait vu des pizzas à l'emporter dans une station-service. Il voulait savoir s'il y avait des autorisations spéciales pour ça, quelle autorisation il avait pour pouvoir vendre des pizzas à l'emporter dans sa station de service, merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais savoir, s'il vous plaît, si et quand on pourra voir à nouveau dans la salle du Conseil municipal le tableau électronique qui indique qui vote quoi, merci.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une citoyenne onésienne qui m'a fait part d'un problème qu'elle a avec ses enfants.

En fait, sur le chemin de l'école, ils passent par le chemin du Pont-du-Centenaire, c'est à l'intersection avec la route du Grand-Lancy, et elle me dit que c'est très dangereux en fait pour les enfants, parce que les voitures qui tournent, elles ne voient pas qu'il y a un passage piéton qui est en contrebas. Il est beaucoup trop proche mais à la fois il n'est pas dans leur angle de vue.

Alors je me demandais s'il y a quelque chose à prévoir pour améliorer la sécurité de ce segment.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. On a encore lu aujourd'hui dans la presse que les lanceurs d'alerte du Service des votations ont été licenciés.

Je voulais savoir si à la Ville d'Onex il y avait une structure pour protéger les lanceurs d'alerte, merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai une question plutôt pratique à l'égard notamment des restaurateurs mais pas que, de restaurateurs ou de commerçants qui exploitent dans des locaux appartenant à la Ville d'Onex.

J'aimerais savoir si quelque chose a été fait pour leur loyer. Si oui, qu'est-ce qui a été fait ? Si non, est-ce que quelque chose est prévu pour les aider à ce niveau-là, de manière très pratique, dans les loyers notamment, merci.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Bon disons là ce n'est pas une question, hein. C'est juste pour remercier le Conseil administratif qui a pensé aux aînés, aux seniors pardon, et envoyé une belle carte de vœux pour les Fêtes.

Donc, ça c'est la preuve qu'il n'a pas oublié cette génération, hein, et ça fait plaisir de recevoir une belle carte comme ça. Merci.

M. JOUAI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question, c'est par rapport au logement à Onex.

Est-ce qu'il y a des projets en cours ? Parce que j'ai posé dernièrement un dossier de demande de logement à la FIVO. Et la réponse a été il y a 500 personnes avant moi. Je l'ai pris à la légère, il n'y a pas de problème, je suis comme tout le monde.

Mais je souhaite... s'il y a encore des logements qui seront dans les années à venir, ça me soulagera. Merci pour la réponse.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Moi je n'ai qu'une question c'est par rapport à la route, à la sécurité sur la route du Grand-Lancy.

Alors, il y a deux routes sur notre commune, sur lesquelles on n'a aucune emprise. Et quand on vous pose des questions par rapport à ces deux routes, systématiquement il faut les tourner vers le canton.

Ce serait bien, voilà si vous arrivez à retenir, eh bien ce sont la route de Chancy et la route du Grand-Lancy.

Donc ça veut dire que la commune, on ne peut pas intervenir... Oui, mais l'aménagement c'est quand même sur la route du Grand-Lancy. Mais je peux vérifier encore avec les services, mais ...

Le Président (MCG) : Madame Carole-Anne KAST, vous voulez répondre ?

Mme KAST : Oui, alors on se complétera peut-être avec ma collègue, parce qu'il y a des questions que l'on peut prendre par un bout pour un autre.

Alors, sur la salle, donc en fait Madame MASÉ et Monsieur PASCHE, vous avez la même question, par rapport au vote.

Alors, ce n'est pas l'écran le problème, hein, l'écran il marche. Pour ceux qui ont fait des commissions ces derniers temps, on a fait comme ça.

C'est en fait tout le système de vote avec les appareils qui étaient posés là, alors surtout les anciens Conseillers municipaux, parce que les nouveaux en fait vous ne les avez jamais eu, quoi.

Mais les anciens, vous voyez, on votait sur l'appareil en fait, oui, abstention ou non, et puis ça transmettait en direct sur l'écran.

Donc, ça avec cette disposition de la salle, on pourrait les remettre, mais ça coûte très cher de refaire l'installation complète. Et, honnêtement, on s'interroge parce que si on doit rechanger dans 2 mois, 3 mois, ça recoûtera très cher dans l'autre sens.

Parce que chaque fois que l'on refait cette installation, c'est le même prix. Alors pour le moment on est en réflexion pour revoir éventuellement complètement la configuration de la salle, avec éventuellement une version intermédiaire, donc c'est-à-dire provisoire qui dure, et puis un projet vraiment à long terme.

Ce qui nous embête beaucoup aussi c'est le mobilier. Ces tables sont très belles, mais elles sont très lourdes, elles ont la taille qu'elles ont. On ne peut pas vous espacer, on doit faire avec, on ne peut pas les combiner de manière tellement variée.

Vous avez le prototype Messieurs TOGNAN et PALMAN que l'on a commandé. Ça fonctionne bien sur vos tables du fond qui sont plus grandes que ces tables-là. Mais on a essayé de les mettre sur ces tables-là et du coup vous êtes tous serrés les Conseillers municipaux, parce que voilà, si on vous remet en format fer à cheval, hein.

Evidemment si vous êtes là, deux, comme ça il n'y a pas de problème, parce que vous avez de l'espace à gauche et à droite, mais dans l'autre format, cela ne marche pas du tout.

Donc, en fait aujourd'hui on attend d'avoir une détermination, je dirais à moyen terme, mais tu compléteras Anne éventuellement. Je dirais à moyen terme pour savoir si on refait cette installation en se disant, on la remet parce que l'on sait que l'on va fonctionner peut-être pendant 6 mois, une année, et puis quelle que soit la situation pandémique, ça vaut la peine de la remettre parce que pendant 6 mois, une année, s'il y a des mesures sanitaires à prendre on est Covid compliant comme on dit, ou bien on ne la remet pas et puis on a un projet définitif beaucoup plus court et puis on fait ce projet, et à ce moment-là on la remet.

C'est vraiment une question que l'on se pose je crois, pas à tous les Conseils administratifs, mais de manière récurrente depuis cet automne et, honnêtement, tant que l'on n'a pas trouvé vraiment la bonne solution où on est sûres de nous et on présente un projet, on est un petit peu dubitatives à remettre cette installation en place, parce que, enfin, je veux dire, d'après ce que l'on a compris, le montant c'est ...

Le Président (MCG) : Fr. 10'000.00, je pense.

Mme KAST : Euh, un peu plus même, hein.

Le Président (MCG) : Il y a aussi la location des micros, etc., ça coûte aussi déjà de l'argent, donc, 3 séances et puis on a fait le budget, déjà, hein, c'est Fr. 3'000.00 et quelques francs.

Mme KAST : Oui, le problème c'est que si on recharge, eh bien on retape les Fr. 12'000.00, hein, c'est Fr. 12'000.00 je crois.

Le Président (MCG) : C'est ça, c'est une décision à prendre, oui.

Mme KAST : Voilà, donc, voilà, c'est un petit peu la difficulté que l'on a en ce moment entre vivre avec cette espèce d'inconfort, ou investir de l'argent...

Le Président (MCG) : Vous le saviez que ça allait être long...

Mme KAST : ... peut-être pour rien. Voilà.

Il faut quand même rappeler aux plus anciens d'entre vous que pendant très longtemps, le Conseil municipal il n'a pas eu de matériel de vote électronique et puis on y arrivait !

Moi si je peux donner peut-être un petit conseil au Président, c'est en principe, vous vous mettez à deux pour compter les voix, avec les partenaires de bureau.

Alors là vous en n'avez qu'une, mais voilà. Et puis, ou bien vous vous séparez la salle, c'est beaucoup plus simple.

C'est-à-dire qu'il y en a un qui compte cette colonne-là et puis l'autre cette deuxième colonne-là, ou les deux autres colonnes suivantes. Mais, généralement ça fonctionne assez bien.

C'est vrai que ce soir, on a dû revoter deux-trois fois, enfin vous avez dû revoter deux-trois fois, mais globalement si vous vous séparez la salle en comptage, on y arrive assez facilement à n'avoir pas trop de problèmes à ce niveau-là.

Et puis vous pouvez aussi Monsieur le Président, un petit conseil, dire aux gens « Levez encore la main. » Tant que vous n'êtes pas sûr de votre coup avec Madame KELLER ou avec Monsieur VOGLER, enfin suivant qui est là, disons que les partenaires du bureau, tant que les gens, vous n'arrivez pas sur le même résultat si vous commencez par le oui, tant que vous n'êtes pas les deux ou trois d'accord sur le nombre de oui, vous demandez aux Conseillers municipaux, les oui, de garder la main en l'air.

Comme ça, ça évite qu'il y ait un peu ces allers et retours de bras, on ne sait pas si ce sont des abstentions ou le oui, quoi.

Le Président (MCG) : Oui, je vous remercie du conseil, oui bien sûr, vous avez raison. Bien haut oui Madame Niolu.

Mme KAST : Voilà. Mais maintenant s'il y a une détermination ferme du Municipal pour dire, eh bien nous ce n'est pas confortable, on veut vraiment ce retour du matériel de vote, vous nous faites une prise de position et puis on dépense ces Fr. 12'000.00, quoi.

Mais, voilà on était un peu hésitantes en considérant que ce n'était peut-être pas forcément une bonne chose de le faire, quoi, de notre fait.

Le Président (MCG) : Merci pour toutes ces précisions...

Mme KAST : Oui ! J'en ai d'autres.

Monsieur PASCHE vous me parlez d'un article de la Tribune à Comte-Géraud, et moi j'ai un article du 20 Minutes aux Grandes-Communes. On parle de la même chose ? On parle du 20 Minutes aux Grandes-Communes. Ok.

Donc, comme j'ai pu essayer d'expliquer dans l'article qui n'était pas si catastrophique sur le fond du texte, mais avec un titre vraiment très peu élogieux, on va dire, la problématique de cet immeuble c'est qu'il s'agit notamment de beaucoup de problématiques liées par des gens qui y habitent.

Et ça, ça sort du domaine de compétences de la Police municipale puisqu'on ne peut pas intervenir à l'intérieur des logements ou même à l'intérieur des immeubles.

Donc, on intervient au pied des immeubles sur le domaine privé accessible au public, ça on peut faire. Les travailleurs sociaux aussi sont au courant, voilà.

Le propriétaire qui est donc une autre fondation communale pour le logement social et est conscient du problème, a essayé de mettre en place des mesures participatives avec les habitants, etc.

Je ne vous cache pas que c'est vrai qu'en hiver généralement c'est un peu plus calme, comme partout.

Moi, je suis en contact avec la Présidente de cette fondation assez régulièrement. On échange sur la problématique, mais ce n'est pas simple, parce que les gens qui sont là, qui ont un bail, peut-être que l'on va les reloger ailleurs, mais ça ne va pas prendre deux minutes, quoi.

Voilà, en tout cas depuis quelques semaines on n'en entend plus trop parler. Mais, je pense que c'est surtout un effet météo. Je ne pense pas que le problème soit résolu, voilà.

Mais ce n'est pas quelque chose de toute manière que l'on résoudra en claquant des doigts. Donc, ce sont des mesures de moyen long terme et que le propriétaire, doit lui-même, la propriétaire en l'occurrence doit elle-même mettre en place.

Et puis j'ai encore, alors les loyers Covid je vais laisser à ma collègue Anne KLEINER, ok.

Et puis j'ai une question sur les logements futurs et la FIVO. Alors effectivement oui, il y a à peu près bon an mal an 500 demandeurs à la FIVO.

Cela ne veut pas dire qu'ils sont les 500 avant vous, puisque nous ne fonctionnons pas dans le premier arrivé le premier servi, nous fonctionnons avec une méthode de points que l'on attribue aux dossiers, en fonction de leur situation actuelle, de l'urgence de la situation, aussi de l'ancienneté.

Alors oui, c'est clair, les personnes plus anciennes ont plus de points que les personnes arrivées plus récemment, mais si quelqu'un est dans une situation dramatique, il aura des points pour sa situation et ça lui permettra peut-être de passer devant un dossier qui est plus ancien, mais qui est moins urgent.

Et puis, eh bien c'est toujours aussi en fonction de ce qui se libère. Parce que l'on ne va pas mettre des gens à la rue pour loger des gens qui sont à la rue. Donc, des fois, il y a un immeuble... il y a un appartement qui se libère qui correspond à vos besoins et du coup vous êtes avec d'autres en lice, et puis des fois c'est un appartement qui ne correspond pas à vos besoins, parce que si vous avez une famille nombreuse et puis qu'il y a un deux-pièces qui se libère, on ne va pas vous le proposer.

Donc, c'est aussi en fonction finalement de la rotation. C'est clair que nous avons très peu de rotation par année.

Comme dit dans l'exposé des motifs notamment du budget, c'est une dizaine d'appartements qui se libère par an. Cette année c'était un peu plus.

Voilà, ce n'est pas idéal et comme je vous l'ai dit pendant le débat sur le budget de la FIVO, le point noir actuellement sur le fonctionnement de la FIVO c'est que l'on n'a pas de nouveau projet à court terme.

On a des perspectives à moyen terme, mais quand on sait que pour construire un immeuble c'est déjà deux ans. Quand je vous parle de moyen terme, je vous parle de cinq ans.

Donc, oui on est un peu sur notre faim aussi là-dessus. Après, il y a d'autres immeubles qui se construisent dans la commune, mais c'est vrai pas grand-chose du côté de la cité, c'est beaucoup en zone villas et c'est beaucoup des logements qui sont à des prix non contrôlés. On va dire ça comme cela pour ne pas dire très cher, donc, voilà.

Et puis, moi j'avais sinon uniquement la question des lanceurs d'alerte, je ne sais pas si c'est à moi que ça s'adresse. Finalement en tant que responsable des RH cette année, je vais la prendre pour moi.

Donc, non nous n'avons pas de dispositif spécial. D'un autre côté, nous n'avons pas eu de cas non plus. Nous avons un groupe de confiance. Nous sommes affiliés au groupe de confiance de l'Etat.

Donc, si nos collaborateurs ont quelque chose à communiquer, qu'ils ne se sentent pas à l'aise de le faire auprès de leur hiérarchie, eh bien ils peuvent faire appel au groupe de confiance. Donc, nous sommes affiliés à ce dispositif, il y a cette possibilité qui existe.

Maintenant le lanceur d'alerte, effectivement, il y a la Cour des comptes. D'ailleurs c'est ce qu'ont fait ces personnes-là. Et moi je tiens à dire pour avoir discuté avec notamment des procureurs, des gens qui sont dans le judiciaire, la problématique c'est que la Cour des comptes elle intervient sur des bases de gestion et puis après la Justice, parce que la Cour des comptes ce n'est pas la Justice, hein, ce sont des recommandations, ce n'est pas contraignant.

La Justice elle, elle intervient sur des bases de preuves et de faits avérés.

Et ce qui peut être suffisant pour que la Cour des comptes se penche sur une problématique n'est souvent pas suffisant pour que la Justice puisse la traiter. Et ça c'est une problématique mais, voilà, notre système est fait comme il est fait et je n'ai pas de solution à cela.

Mais nous n'avons pas de dispositif particulier.

Par contre, un message à tout le monde. S'il y a une chose qui nous laisse souvent dans un grand désarroi, ce sont les lettres anonymes ! Parce que quand bien même on aimerait pouvoir renseigner les gens et y répondre, on ne peut pas ! Donc, j'ai envie de dire si un citoyen a envie de communiquer quelque chose à la commune, ça ne sert à rien de le faire par lettre anonyme. On ne peut rien en faire.

Donc, si une fois vous avez besoin de communiquer quelque chose ou si quelqu'un dit qu'il veut communiquer quelque chose, mais que son identité soit préservée, il faut qu'il passe par un autre moyen, passer par un Conseiller municipal, etc.

Mais envoyer une lettre anonyme, ça ne sert à rien, ça ne se traite pas dans l'administration une lettre anonyme. Je vous le dis quand même, puisque l'on parle de cela, voilà. On ne peut rien en faire ! On ne peut rien en faire.

Donc, voilà, je pense que si quelqu'un veut préserver son identité et a un message à faire passer, autant qu'il passe par un Conseiller municipal, autant qu'il passe par une connaissance qui est prête à dire « je me fais le relais de quelqu'un », mais sinon sur une

lettre purement anonyme, il n'y a aucun dialogue qui peut s'instaurer parce que l'on ne peut simplement pas répondre. Donc, voilà. C'est tout pour mes réponses et puis il y a encore Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Rapidement, merci pour votre question Madame KELLER, ça nous permet d'éclaircir ce que le Conseil administratif a décidé en ce qui concerne les locaux commerciaux appartenant à la commune.

Pour la première vague Covid, l'ensemble des loueurs, des bailleurs, ont été reçus par la commune et leur situation a été étudiée.

C'est clair que les restaurateurs n'étaient pas soumis aux mêmes problématiques que par exemple certains artistes qui nous louent des locaux, ou encore un électricien.

Et nous avons finalement décidé d'appliquer une renonciation aux loyers en fonction de la situation économique qu'ils avaient traversée. C'est-à-dire que les restaurateurs qui avaient dû fermer la plus longue période, on leur a attribué trois mois de gratuité pour la première période.

Et ceux qui ont pu reprendre leur activité, à partir du moment où ils reprenaient leur activité, leur loyer leur était à nouveau facturé.

En ce qui concerne cette seconde période, nous avons interrompu la réclamation des loyers et nous reprendrons la situation une fois qu'elle sera un petit peu plus claire, probablement... Nous avons interrompu, pardon, les loyers des restaurateurs uniquement, pas de ceux qui pouvaient continuer à mener une activité normale, et nous reprendrons la situation, nous étudierons la situation plus en profondeur dans le courant du mois de janvier, probablement en les rencontrant pour voir de quelle manière ils ont pu s'adapter aux circonstances et faire de la vente « take away », merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi ce n'est pas vraiment une question, c'était juste plutôt peut-être une interpellation, je ne sais pas.

C'était euh, parce que c'est sur domaine privé, mais c'est la machine à pizza qui est derrière la station-service Socar, ah ok d'accord, merci.

Mme KAST : Oui on l'a oubliée celle-là. Euh, alors la seule chose que je peux vous dire c'est qu'il n'y a pas eu de demande, à ma connaissance, il n'y a pas eu de demande d'autorisation complémentaire.

Moi, dans ce que j'ai compris, en fait, il faut considérer que c'est comme une machine Selecta, quoi. C'est-à-dire que c'est à mon avis, Migros, parce que c'est Migros hein qui exploite celle-là, qui vend ses propres produits dans cette espèce de four distributeur préchauffé, voilà.

Mais je vous remercie pour la question. On va quand même demander à la Police municipale de vérifier ce point. Mais je pense, franchement, je pense que c'est ça, quoi.

Oui c'est vrai que c'est moyennement sympathique par rapport aux commerçants qui..., enfin aux restaurateurs qui déjà font ce qu'ils peuvent.

21544

Le Président (MCG) : Merci. On avait beaucoup de questions à traiter, je vous remercie de votre patience, il est tard les amis.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Avant de nous quitter je passe la parole au public qui souhaiterait poser des questions au Conseil administratif. Vous n'êtes pas filmés hein.

Si tel n'est pas le cas, je vous souhaite une excellente soirée, profitez de votre marmite de l'Escalade et je clôture la séance.

La séance est levée à 23 heures 12.

Le Secrétaire :

Laurent VOGLER

Le Président :

Cédric AMBORD